Fisheries and Oceans Canada | Pêches et Océans Canada

Rapport sur les résultats ministériels 2025-2026









Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre des Pêches, 2026

Numéro au catalogue : Fs1-84F-PDF

ISSN : 2561-0244

Also available in English under the title: 2025–26 Departmental Results Report

Rapport sur les résultats ministériels 2025-2026 de Pêches et Océans Canada

Table des matières

- En un coup d'œil
- Message du/de la ministre
- Résultats : nos réalisations
  - Responsabilité essentielle 1 : [Insérer le nom de la responsabilité essentielle]
  - Responsabilité essentielle 2 : [Insérer le nom de la responsabilité essentielle]
  - Responsabilité essentielle 3 : [Insérer le nom de la responsabilité essentielle]
  - Services internes
- Dépenses et ressources humaines
  - Dépenses
  - Financement
  - Faits saillants des états financiers
  - Ressources humaines
- Tableaux de renseignements supplémentaires
- Renseignements provenant de rapports prévus par la loi qui ne sont plus produits [s'il y a lieu]
- Dépenses fiscales fédérales
- Renseignements ministériels
- Définitions

En un coup d'œil

Le présent rapport sur les résultats ministériels présente les réalisations réelles de Pêches et Océans Canada par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans son Plan ministériel 2025-2026.

Ces résultats cadrent avec les priorités énoncées dans la lettre de mandat du 21 mai 2025 émanant du premier ministre, ainsi qu'avec la vision, la mission, la raison d'être et le contexte opérationnel de Pêches et Océans Canada.

Faits saillants

1. **Renforcer la gestion durable des pêches afin de favoriser la santé des stocks et la viabilité économique à long terme**

Pêches et Océans Canada (MPO) a renforcé la gestion durable des pêches en mettant en œuvre la version modernisée de la *Loi sur les pêches*, notamment par la poursuite de la mise en œuvre des dispositions relatives aux stocks de poisson et l'achèvement, dans les délais réglementaires, des plans de rétablissement des principaux stocks de poisson. Le Ministère a fait progresser la prise de décisions sur des données scientifiques grâce au Cadre pour la pêche durable. Grâce à l'Initiative de la Stratégie relative au saumon du Pacifique, le MPO a également fait progresser la restauration des habitats, la modernisation des écloseries et l'intendance collaborative avec les partenaires autochtones pour soutenir la conservation et le rétablissement du saumon sauvage du Pacifique. Ces efforts ont soutenu la conservation des stocks de poisson, la protection des écosystèmes marins et la stabilité économique à long terme du secteur canadien de la pêche et des collectivités côtières. Le Ministère a annoncé quatre initiatives menées par des partenaires dans le cadre de la Stratégie nationale pour assurer l'avenir du saumon atlantique qui renforcent la gouvernance autochtone et collaborative, intègrent les systèmes de connaissances, améliorent la surveillance et la restauration de l'habitat, et améliorent l'échange d'information et la collaboration des intervenants pour soutenir la conservation et la durabilité à long terme du saumon atlantique sauvage.

2. **Soutenir un secteur de la pêche résilient, concurrentiel et connecté à l'échelle mondiale**

Le MPO a soutenu la viabilité à long terme, la résilience économique et la compétitivité mondiale du secteur du poisson et des fruits de mer, y compris l'aquaculture, en entamant des négociations avec les partenaires provinciaux pour renouveler le financement commun de l'innovation dans le secteur de la pêche. Ces investissements visent à aider les pêcheurs et les entreprises de produits de la mer à s'adapter aux conditions mondiales changeantes et à maintenir l'activité économique dans les collectivités côtières, rurales et nordiques. Le Ministère a également renforcé l'accès aux marchés en diversifiant les marchés d'exportation, en maintenant un accès au marché des États-Unis et en garantissant de meilleures conditions pour les principales exportations, comme celles du homard et du crabe, sur les marchés internationaux, notamment grâce à une collaboration accrue avec les partenaires mondiaux.

3. **Faire progresser la conservation marine et la protection des écosystèmes**

Le MPO a fait progresser la conservation marine et la protection des écosystèmes en établissant de nouvelles aires marines protégées, notamment Qikiqtait et Sarvarjuaq, contribuant ainsi à hauteur de 2,02 % supplémentaires aux progrès du Canada vers l'atteinte de son objectif de conserver 30 % des milieux marins d'ici 2030. Le Ministère a également investi dans la restauration des écosystèmes par l'entremise d'initiatives comme le Fonds de restauration des écosystèmes aquatiques, qui soutient des projets de restauration d'habitats qui favorisent les espèces d'importance et la biodiversité. À ces efforts s'est ajouté un renforcement des protections des espèces en péril, notamment une intensification de la planification du rétablissement et des mesures visant à réduire les menaces qui pèsent sur les espèces aquatiques.

4. **Moderniser l'exécution des programmes, améliorer l'efficacité réglementaire et renforcer l'application de la loi dans le secteur de la pêche**

Le MPO a amélioré l'efficacité réglementaire et modernisé l'exécution des programmes en mettant en place des outils numériques, en simplifiant les processus de délivrance de permis et en fournissant de nouvelles orientations et de nouveaux cadres pour soutenir l'approbation rapide et uniforme des projets tout en maintenant les protections environnementales et en respectant les droits des peuples autochtones protégés par la Constitution. Parallèlement, le Ministère a renforcé l'application de la loi en matière de pêches et le leadership assuré à l'échelle internationale en modernisant les outils et la formation en matière d'application de la loi, en renforçant le respect des exigences internationales et en intensifiant les efforts de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Ils consistaient notamment en une collaboration renforcée avec les partenaires internationaux, en la participation à des opérations conjointes d'application de la loi et en des mises à niveau des systèmes pour maintenir l'accès aux principaux marchés d'exportation.

5. **Faire avancer la réconciliation et les partenariats avec les Autochtones dans la gestion des pêches et des océans**

Le MPO a fait progresser la réconciliation et renforcé les partenariats avec les Autochtones en soutenant des mécanismes de gouvernance élaborés conjointement, en élargissant la participation des Autochtones à la prise de décision en matière de gestion des pêches, en mettant en œuvre des initiatives visant à assurer une subsistance convenable en collaboration avec les collectivités autochtones, et en concluant deux ententes de financement de projets pour la permanence avec des partenaires des Premières Nations et des Inuits. Le Ministère a également fait progresser les engagements pris dans le cadre du Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, soutenu l'accès des Autochtones aux pêches et renforcé l'intégration des connaissances et des perspectives autochtones aux politiques, programmes et processus réglementaires. Globalement, ces efforts ont contribué à établir des relations à long terme de nation à nation et à soutenir des possibilités économiques durables pour les peuples autochtones.

- Total des dépenses réelles (y compris les services internes) : 3 957 510 427 $
- Nombre total d'équivalents temps plein (y compris les services internes) : 11 229

Pour obtenir des renseignements détaillés sur les dépenses totales et les ressources humaines de Pêches et Océans Canada, consultez la section Dépenses et ressources humaines de ce rapport.

Sommaire des résultats

Voici un sommaire des résultats atteints par le ministère en 2025-2026 dans ses « responsabilités essentielles » (ses principaux secteurs d'activité).

Responsabilité essentielle 1 : Pêches

Dépenses réelles : 1 425 091 012 $

Ressources humaines réelles : 3 668

- Il a fait progresser la gestion durable des pêches en poursuivant la mise en œuvre des dispositions relatives aux stocks de poisson de *la Loi sur les pêches* modernisée, notamment en achevant, dans les délais réglementaires, les plans de rétablissement des principaux stocks de poisson.

- Il a publié le plan de travail 2025-2026 du Cadre pour la pêche durable afin d'orienter la gestion durable des pêches.
- Il a fait avancer la Stratégie nationale sur le saumon de l'Atlantique grâce à d'importants projets réalisés en collaboration avec des partenaires autochtones et sous leur direction.
- Il a assuré la gestion de l'anguille d'Amérique selon une approche adaptative et a mis en place de nouveaux règlements et de nouvelles exigences en matière de rapport concernant les civelles.
- Il a entamé des négociations en vue de renouveler pour cinq ans les fonds fédéraux-provinciaux pour les pêches afin de soutenir les pêcheurs, les entreprises et les économies côtières.
- Il a renforcé l'accès aux marchés des produits de la mer en diversifiant les exportations, en assurant un meilleur accès aux principaux marchés et en renforçant la réputation du Canada en tant que produit fiable et de haute qualité.
- Il a publié la Stratégie canadienne sur les engins de pêche sécuritaires pour les baleines visant à réduire les enchevêtrements des baleines et à soutenir des pêches durables et les économies côtières grâce à des solutions novatrices et pratiques pour les engins de pêche.
- Il a continué à faire progresser l'aquaculture durable en mettant en œuvre des mesures de gestion renforcées et en surveillant la santé des poissons, en poursuivant la recherche, en contribuant au dépistage des agents pathogènes et en collaborant avec les collectivités et les partenaires autochtones.
- Il a investi dans des infrastructures résilientes aux changements climatiques dans les ports pour petits bateaux, notamment dans le cadre de projets à Clyde River et Arctic Bay.
- Il a modernisé l'application de la loi dans le secteur de la pêche grâce à de nouveaux outils numériques, à la formation et à des technologies visant à améliorer la sécurité et la responsabilisation.
- Il a renforcé la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée en modernisant le Système de certification des pêches afin de maintenir l'accès aux marchés de l'Union européenne, en poursuivant d'importantes activités liées à l'application de la loi à l'échelle internationale dans le Pacifique Nord et sur la côte pacifique, et en renforçant la gouvernance des pêches dans le monde grâce à des partenariats internationaux et par l'intermédiaire d'organisations régionales de gestion des pêches.
- Il a fait progresser la réconciliation et la participation des Autochtones à la gestion des pêches grâce à la conclusion d'ententes, à des mécanismes de gouvernance collaborative, à la mise en œuvre de moyens de subsistance convenable, à de nouveaux travaux sur la souveraineté des données autochtones, ainsi qu'à la signature d'un accord de réconciliation de 20 ans pour les ressources halieutiques avec les nations membres d'A-Tlegay.

Pour en savoir plus sur les activités liées aux Pêches de Pêches et Océans Canada, consultez la section Résultats : nos réalisations du présent rapport.

Responsabilité essentielle 2 : Écosystèmes aquatiques

Dépenses réelles : 650 499 473 $

Ressources humaines réelles : 1 902

- Il a établi deux nouvelles aires marines protégées (Qikiqtait et Sarvarjuaq), portant à plus de 17 % la proportion des aires marines protégées et conservées du Canada et faisant progresser le pays vers l'atteinte de la cible de 30 % d'ici 2030.
- Il a renforcé la conservation dirigée par les Inuits grâce à la conclusion et à la signature d'une Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits avec la Qikiqtani Inuit Association, ce qui favorise l'intendance, la gouvernance et les avantages à long terme pour les collectivités du Nunavut.
- Il a fait progresser les travaux visant la création de jusqu'à 14 nouvelles aires protégées et de conservation.
- Il a financé d'importants projets de restauration des écosystèmes aquatiques (p. ex., l'habitat du saumon et la restauration des zostères) pour rétablir des habitats essentiels et soutenir la biodiversité.
- Il a simplifié les processus de réglementation et de délivrance de permis pour l'examen des projets et la prise de décision grâce à l'élaboration de nouveaux outils, d'orientations et de modifications réglementaires.
- Il a réduit les retards accumulés et renforcé la protection des espèces en péril grâce à l'accélération des processus ainsi qu'à l'augmentation de la production de documents et de décisions liés au rétablissement.
- Il a fourni un financement ciblé pour la conservation afin de soutenir le rétablissement des espèces aquatiques en péril, notamment la tortue luth et la truite indigène.
- Il a dirigé des efforts nationaux et binationaux visant à prévenir, à détecter et à contrôler les espèces aquatiques envahissantes, notamment en collaborant avec les États-Unis dans les Grands Lacs, ou a collaboré à ces efforts.
- Il a renforcé la prise de décision fondée sur les données scientifiques grâce à de nouvelles recherches (p. ex., l'évaluation de la situation de la baleine noire de l'Atlantique Nord) et élargi l'accès du public aux données et aux outils scientifiques.
- Il a modernisé les services de navigation maritime grâce à la transformation numérique, notamment par des essais en mer conformes aux normes S-100 reconnues internationalement.
- Il a fait progresser les partenariats avec les Autochtones en soutenant la conservation dirigée par les Autochtones et en élaborant conjointement des mécanismes de financement et de gouvernance de l'intendance à long terme.

Pour en savoir plus sur les activités liées aux Écosystèmes aquatiques de Pêches et Océans Canada, consultez la section Résultats : nos réalisations du présent rapport.

Principaux risques

En 2025-2026, Pêches et Océans Canada (MPO) a géré une série de risques susceptibles de nuire à sa capacité à remplir son mandat et à soutenir les priorités du gouvernement du Canada dans un environnement opérationnel de plus en plus complexe. Les principaux risques auxquels le Ministère a fait face s'articulaient autour de trois grands thèmes : le risque lié à la prestation, le risque lié à l'intendance et le risque lié à la préparation pour l'avenir.

Le risque lié à la prestation correspondait à la capacité du Ministère à obtenir les résultats attendus dans un contexte de complexité croissante du point de vue des politiques, de la réglementation, des activités et des partenariats. Les principales pressions tensions comprenaient les changements climatiques et les changements écosystémiques et la nécessité de coordonner les multiples administrations et intervenants. Pour atténuer ces risques, le MPO a renforcé la prise de décision fondée sur les données scientifiques, fait progresser les initiatives de restauration des écosystèmes et de conservation marine, soutenu la gestion durable des pêches et renforcé la collaboration avec les partenaires autochtones, les provinces, les territoires et les intervenants.

Le risque lié à l'intendance se rapporte à la capacité du Ministère à gérer de façon durable son personnel, ses actifs, ses infrastructures et ses ressources financières tout en maintenant une prestation efficace des programmes et des services. L'infrastructure vieillissante, notamment les ports pour petits bateaux et les installations scientifiques, a continué à être une source de tensions opérationnelles. Pour atténuer ces risques, le MPO a investi dans le renouvellement et la mise à niveau des actifs, appliqué des approches de planification et d'entretien fondées sur le risque, et renforcé les pratiques de surveillance financière et de gestion des ressources.

Le risque lié à la préparation pour l'avenir correspondait à la capacité du Ministère à s'adapter à l'évolution des demandes grâce à une gestion moderne de l'information, à la transformation numérique, au renforcement des capacités de la main-d'œuvre et à la prise de décision fondée sur des données probantes. Au cours de l'année, le MPO a poursuivi la modernisation des pratiques de gestion des données et de l'information, l'amélioration des outils et des systèmes numériques et le renforcement de sa capacité à recueillir, à gérer et à utiliser l'information ayant une valeur opérationnelle pour soutenir une prise de décision en temps opportun et la résilience organisationnelle à long terme.

Ces mesures ont contribué à la capacité du Ministère à gérer les principaux risques tout en continuant à offrir des programmes et des services à la population canadienne et à soutenir la gestion durable des pêches, des océans, des ressources en eau douce et des côtes du Canada.

Transfert de la Garde côtière canadienne de Pêches et Océans Canada au ministère de la Défense nationale

Le décret 2025-0639, approuvé le 2 septembre 2025, a transféré la responsabilité de la Garde côtière canadienne (GCC) du MPO au ministère de la Défense nationale (MDN). Le présent Rapport sur les résultats ministériels (RRM) porte sur l'exercice 2025-2026, période durant laquelle la GCC faisait toujours partie du MPO; toutefois, les résultats de la GCC seront présentés dans le RRM du MDN pour l'exercice 2025-2026 et toutes les années suivantes.

Message de la ministre



L'honorable Joanne Thompson, C.P., députée Ministre des Pêches

Au nom de Pêches et Océans Canada, j'ai le plaisir de vous présenter le Rapport sur les résultats ministériels 2025-2026. Ce document met en lumière certaines réalisations accomplies au cours du dernier exercice financier.

Ayant toujours vécu à Terre-Neuve-et-Labrador, j'entretiens un lien profond et personnel avec l'océan, ainsi qu'avec les personnes et les communautés qui en dépendent au quotidien. Comme j'ai grandi au bord de la mer, je sais par expérience ce que l'océan représente pour ceux qui en tirent leur subsistance. Ce lien continue à guider mon travail en tant que ministre et renforce mon engagement à protéger les océans, les côtes, les voies navigables et les pêches du Canada, et à les préserver pour les générations futures.

Les océans du monde entier continuent d'être confrontés à des défis considérables et complexes liés aux changements climatiques, à la perte de biodiversité, à la dégradation des habitats, à la pollution marine et aux pressions exercées sur les ressources dont dépendent les personnes, les communautés et les économies.

Pour relever ces défis, une collaboration significative entre les différentes administrations, les différents secteurs et les différentes communautés est indispensable. Nul ne peut relever ces défis sans aide.

Au cours de la dernière année, le ministère a continué à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires autochtones, les gouvernements provinciaux et territoriaux, l'industrie, les collectivités côtières et rurales, les organisations environnementales, le milieu universitaire, d'autres ministères fédéraux et la communauté internationale afin de protéger et d'utiliser de manière durable les océans, les eaux douces et les ressources aquatiques du Canada.

Comme vous le constaterez dans le Rapport sur les résultats ministériels, les progrès sont les plus marqués lorsqu'ils reposent sur des partenariats, le partage des connaissances et des objectifs communs. En misant sur la collaboration, nous avons pu faire croître notre secteur du poisson et des fruits de mer, faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones, ainsi que conserver et protéger les espèces et les habitats aquatiques. Parallèlement, nous avons investi dans les ports pour petits bateaux afin qu'ils soient sécuritaires et fonctionnels pour les collectivités qui en dépendent, et avons mis la science au service d'une gestion avisée de nos pêches.

En tant que ministre, je suis profondément fière de tout ce qu'ont accompli les employés de Pêches et Océans Canada au bénéfice des Canadiens. Qu'ils travaillent en mer, à quai ou dans les bureaux et les laboratoires, ils contribuent à renforcer l'un des secteurs économiques les plus importants du Canada et à préserver la santé et l'abondance de nos océans, de nos eaux douces et de nos pêches.

J'invite tous les Canadiens à lire ce rapport et à découvrir ce que représente ce travail pour les pêcheurs, les travailleurs et les communautés côtières qui dépendent d'océans en bonne santé.

L'honorable Joanne Thompson, C.P., députée
Ministre des Pêches

Résultats : nos réalisations

Responsabilités essentielles et services internes

- Responsabilité essentielle 1 : Pêches
- Responsabilité essentielle 2 : Écosystèmes aquatiques
- Services internes

Responsabilité essentielle 1 : Pêches

Dans la présente section

- Description
- Répercussions sur la qualité de vie
- Progrès à l'égard des résultats
- Renseignements sur les résultats
- Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
- Priorités gouvernementales connexes
- Répertoire des programmes

Description

Gérer les pêches, l'aquaculture et les programmes de pêche autochtone du Canada ainsi que soutenir les ports de pêche commerciale tout en appliquant les lois pertinentes.

Répercussions sur la qualité de vie

Pêches et Océans Canada a contribué à la qualité de vie dans les domaines de la prospérité et de l'environnement en assurant la gestion des pêches, de l'aquaculture, des programmes autochtones et des ports pour petits bateaux afin de soutenir une activité économique et une croissance durables . Les mesures prises par le Ministère ont contribué au maintien des stocks de poisson qui soutiennent les emplois et les revenus dans les collectivités côtières et autochtones, soutenu par une prise de décision fondée sur les données scientifiques.

Le Ministère a favorisé la participation des Autochtones au moyen de programmes renouvelés, du renforcement de la capacité et d'approches de gestion collaborative. Des mesures de conservation, notamment le rétablissement des stocks et l'imposition de restrictions ciblées sur la pêche, ont soutenu la durabilité des écosystèmes. Globalement, ces efforts ont favorisé des pêches résilientes, l'intendance de l'environnement et le bien-être économique à long terme.

Progrès à l’égard des résultats

Cette section présente le rendement du ministère par rapport à ses cibles pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle 1 : Pêches.

Le tableau 1 présente la cible, la date d’atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié à « Les pêches canadiennes sont gérées de manière durable » au cours des trois derniers exercices.

Table 1: Les pêches canadiennes sont gérées de manière durable

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d’atteinte de la cible	Résultats réels
Pourcentage des principaux stocks de poissons ayant des points de référence limites et des règles de contrôle des prises.[1]	Au moins 52 %	Le 31 mars 2026	2023–2024: 45 %[2] 2024–2025: 45 % 2025–2026: 47.2 %[3]
Pourcentage des décisions concernant des principaux stocks de poissons pour lesquelles les	100 %	Le 31 mars 2026	2023–2024: 97 % 2024–2025: 98 % 2025–2026: 98.4 %[5]

[1] Dernière année de déclaration de cet indicateur, qui sera remplacé par un nouvel indicateur axé sur la gestion légiférée des stocks.
[2] Quatre-vingt-huit des 195 stocks (45 %) de l’étude sur la durabilité des pêches de 2022 avaient des point de référence limites (PRL) et des règles de contrôle des prises (RCP). Le résultat de 2023-2024 est une amélioration par rapport à l’exercice précédent en raison d’un gain net de trois stocks qui ont un PRL et une RCP. La cible n’a pas été atteint parce que 40 stocks ont été ajoutés à l’étude sur la durabilité des pêches entre 2015 et 2023 et que le développement des PRL et des RCP ne correspondait pas au e rythme auquel les stocks ont été ajoutés. La liste des principaux stocks figurant dans l’étude sur la durabilité des pêches est révisée et mise à jour chaque année, ce qui entraîne des changements dans le nombre et la composition des principaux stocks au fil des ans. Il faut donc faire preuve de prudence lors de la comparaison des résultats avec ceux des années précédentes.
[3] La cible n’a pas été atteinte parce que 40 stocks ont été ajoutés à l’étude sur la durabilité des pêches entre 2015 et 2023 et que l’élaboration des RCP et des PRL ne correspondait pas au rythme auquel les stocks ont été ajoutés. La liste des stocks clés de l’étude sur la durabilité des pêches est revue et mise à jour chaque année, ce qui entraîne des changements dans le nombre et la composition des stocks clés au fil des ans. Il faut donc faire preuve de prudence lorsqu’on compare les résultats à ceux des années précédentes. .
L’Étude de 2024 a montré un gain net de quatre stocks avec à la fois un PRL et une RCP, indiquant des progrès modestes par rapport à l’année précédente. Les données proviennent de l’Étude de 2024 (menée en 2025), qui portait sur 199 stocks.
[5] Dans l’Étude sur la durabilité des pêches de 2024, la plupart des décisions en matière de pêches (124 sur 126) suivaient des règles de contrôle des prises établies. Deux exceptions concernaient le béluga dans le nord du Québec, où les limites de gestion étaient ajustées d’après les connaissances inuites, et le crabe des neiges sur le plateau néo-écossais, où une pêche était ouverte en dehors des règles établies.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
règles de contrôle des prises ont été suivies[4]			
Pourcentage des principaux stocks de poissons situés dans la zone de prudence et la zone saine[6]	Au moins 55 %	Le 31 mars 2026	2023–2024: 46 %[7] 2024–2025: 47 % 2025–2026: 46.7 %[8]

Le tableau 2 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié à « L'aquaculture canadienne est gérée de manière durable » au cours des trois derniers exercices.

[4] Dernière année de déclaration de cet indicateur, qui sera remplacé par un nouvel indicateur.

[6] Dernière année de déclaration de cet indicateur, puisqu'il a été abandonné.

[7] Quatre-vingt-dix (90) des 195 (46 %) stocks de l'Étude sur la durabilité des pêches de 2022 se trouvaient dans la zone de prudence et dans la zone saine. L'objectif n'a pas été atteint, et les résultats ont diminué en raison du fait que 42 % (82 sur 195) des stocks de l'Étude ont un état incertain. Bien que ces stocks soient considérés comme des stocks principaux, ils n'augmentent pas le nombre de stocks dans la zone de prudence ou saine. Tant que le nombre de stocks dont l'état est incertain ne sera pas réduit, le pourcentage du nombre total de stocks principaux dans la zone de prudence et saine restera probablement faible. Un état incertain ne signifie pas qu'il n'existe pas de données pour le stock; le MPO dispose d'informations suffisantes pour gérer les pêches dans ces stocks. Le MPO continue de donner la priorité au développement des points de référence pour ces stocks. La liste des principaux stocks est révisée et mise à jour chaque année, ce qui entraîne des changements dans le nombre et la composition des principaux stocks au fil des ans. Il faut donc faire preuve de prudence lorsque l'on compare les résultats avec ceux des années précédentes.

[8] Le résultat est inférieur à la cible principalement parce qu'environ 37 % des stocks ont un état incertain et ne sont pas inclus dans les catégories de prudence ou saine. Jusqu'à ce que davantage de ces stocks soient évalués et se voient attribuer un état, le pourcentage global devrait rester plus bas.

Tableau 2 : L'aquaculture canadienne est gérée de manière durable

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Pourcentage des entreprises aquacoles qui se conforment à la réglementation en vertu de la *Loi sur les pêches*	Au moins 90 %	Le 31 mars 2026	2023–2024: 100 % 2024–2025: 100 % 2025–2026: 99 %
Niveau de production aquacole au Canada[9]	Au moins 170 000 tonnes	Le 31 décembre 2025	2023–2024: 166 265 tonnes[10] 2024–2025: 145 985 tonnes 2025–2026: 160 238 tonnes[11]

Le tableau 3 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié à « L'industrie de la pêche commerciale a accès à des ports sécuritaires » au cours des trois derniers exercices.

Tableau 3 : L'industrie de la pêche commerciale a accès à des ports sécuritaires

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Pourcentage des ports essentiels qui sont dans un état passable ou en meilleur état	Au moins 87 %	Le 31 mars 2026	2023–2024: 89 % 2024–2025: 88.5 % 2025–2026: 88.5 %

Le tableau 4 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié à « Les pêches les océans et les autres écosystèmes aquatiques sont protégés contre l'exploitation illégale et les interférences » au cours des trois derniers exercices.

Tableau 4: Les pêches les océans et les autres écosystèmes aquatiques sont protégés contre l'exploitation illégale et les interférences

[9] Dernière année de déclaration de cet indicateur, car il a été abandonné
[10] Des décisions particulières ont entraîné une réduction du nombre de sites aquacoles actifs pour la production.
[11] La production a diminué en raison de décisions particulières qui ont réduit le nombre de sites aquacoles actifs.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Pourcentage des activités d'inspection qui ont donné lieu à des mesures de conformité[12]	Au plus 60 %	Le 31 mars 2026	2023–2024: 63 %[13] 2024–2025: 68,7 % 2025–2026: 41,7 %

Le tableau 5 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié à « Les renseignements scientifiques sur les ressources halieutiques sont disponibles pour orienter les décisions de gestion » au cours des trois derniers exercices.

Tableau 5 : Les renseignements scientifiques sur les ressources halieutiques sont disponibles pour orienter les décisions de gestion

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Pourcentage des demandes approuvées adressées au Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS) pour des avis scientifiques examinés par les pairs sur les pêches qui ont été complétés chaque année[14]	Au moins 90 %	Le 31 mars 2026	2023–2024: 95 %[15] 2024–2025: 90 % 2025–2026: 94,4 %
Pourcentage des projets de recherche sur l'aquaculture durable qui ont fourni de l'information ou un avis à l'intention	Au moins 90 %	Le 31 mars 2026	2023–2024: 100 %[17] 2024–2025: 100 %

[12] Dernière année de déclaration selon la formulation actuelle de l'indicateur. En 2026-2027, l'indicateur a été révisé; la méthodologie demeure toutefois inchangée, permettant de la comparer avec les années précédentes.
[13] Les résultats de cet indicateur sont actuellement recueillis pour former une base de référence quinquennale (de 2021-2022 à 2025-2026) qui sera utilisée pour établir une nouvelle cible au besoin.
[14] Dernière année de déclaration selon la formulation actuelle de l'indicateur. En 2026-2027, l'indicateur et la méthodologie ont été révisés pour tenir compte des processus consultatifs prévus; par conséquent, les résultats ne sont pas comparables avec les années précédentes.
[15] Les résultats de 2023-2024 reflètent l'adoption d'une approche pluriannuelle aux processus de consultation et rendent compte de tous les processus entrepris. Le calcul comprend tous les processus de consultation scientifique concernant les pêches achevés au cours de l'exercice financier. Des changements sont entrés en vigueur en 2023–2024 et visent à clarifier et à mieux refléter le travail du Ministère.
[17] Cet indicateur a été mis à jour pour examiner le pourcentage de projets d'aquaculture financés et finalisés par l'entremise du Fonds de recherche scientifique compétitif pour lesquels un rapport final de projet a été soumis dans la période de référence requise.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
des responsables des politiques et des décideurs[16]			2025–2026: 100 %

Le tableau 6 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié à « Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats » au cours des trois derniers exercices.

Tableau 6 : Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Nombre d'accords / arrangements impliquant des groupes autochtones	Au moins 545	Le 31 mars 2026	2023–2024: 701 2024–2025: 677 2025–2026: 751
Nombre d'Autochtones formés par le biais d'accords / arrangements[18]	Au moins 647	Le 31 mars 2026	2023–2024: 1 924 2024–2025: 1 218[19] 2025–2026: 1 811
Nombre d'Autochtones employés par le biais d'accords / arrangements[20]	Au moins 5 035	Le 31 mars 2026	2023–2024: 5 991 2024–2025: 5 587[21]

[16] Dernière année de déclaration selon la formulation actuelle de l'indicateur. En 2026-2027, l'indicateur a été révisé; la méthodologie demeure toutefois inchangée, permettant de la comparer avec les années précédentes.

[18] Ces cibles incluent également les personnes employées dans le cadre d'activités dirigées par des autochtones et financées en vertu d'accords, si le programme ne peut pas valider le statut d'autochtone des personnes.

[19] Selon un dénombrement final des rapports des bénéficiaires, le résultat réel pour 2024-2025 était de 1 654 personnes autochtones employées dans le cadre d'ententes ou d'arrangements, ce qui est plus élevé que ce qui avait été déclaré auparavant.

[20] Ces cibles incluent également les personnes employées dans le cadre d'activités dirigées par des autochtones et financées en vertu d'accords, si le programme ne peut pas valider le statut d'autochtone des personnes.

[21] Selon un dénombrement final des rapports des bénéficiaires, le résultat réel pour 2024-2025 était de 6 211 personnes autochtones employées dans le cadre d'accords ou d'arrangements, ce qui est plus élevé que ce qui avait été déclaré auparavant.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
			2025–2026: 5 453

L'onglet Résultats de la page Infographie pour Pêches et Océans Canada dans l'InfoBase du GC présente des renseignements supplémentaires sur les résultats et le rendement liés au répertoire des programmes du ministère.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement aux Pêches en 2025-2026 par rapport aux résultats prévus dans le Plan ministériel de Pêches et Océans Canada pour l'exercice.

Les pêches canadiennes sont gérées de manière durable

Résultats obtenus

Le MPO a fait en sorte que le Canada respecte ses engagements internationaux et nationaux visant à intégrer l'approche de précaution à son cadre décisionnel en matière de pêches.

Le Ministère a poursuivi l'élaboration de points de référence et de plans de contrôle des prises, ainsi que l'élaboration des stocks de poisson épuisés. Le Plan de travail 2025-2026 du Cadre pour la pêche durable du MPO a prévu la poursuite de ce travail pour les stocks de poisson dans toutes les régions.

Ces travaux appuient les dispositions relatives aux stocks de poissons de la *Loi sur les pêches,* qui exigent la prise de mesures de gestion pour maintenir les stocks à des niveaux qui favorisent la durabilité et pour réduire le risque de dommages graves ou irréversibles. Ces mesures soutiennent la viabilité à long terme des pêches commerciales, récréatives et autochtones au Canada ainsi que des collectivités qui en dépendent.

En 2025-2026, le MPO a reçu un financement renouvelé de 33 millions de dollars sur cinq ans pour poursuivre la mise en œuvre des dispositions relatives aux stocks de poisson de la *Loi sur les pêches* modernisée. Ces dispositions visent à travailler avec l'industrie et les groupes autochtones pour gérer les principaux stocks de poisson aux niveaux nécessaires pour favoriser la viabilité environnementale et économique, notamment par l'élaboration de plans de rétablissement pour les stocks de poisson décimés. Depuis 2022, le Ministère a élaboré et achevé, dans les délais réglementaires, les 15 plans de rétablissement requis pour les stocks visés, dont trois ont été achevés en 2025-2026.

Le Ministère a élaboré et publié le Plan de travail du Cadre pour la pêche durable pour l'exercice 2025-2026, qui comportait quatre volets principaux, soit les points de référence limite de l'approche de précaution et les règles de contrôle des prises, les plans de rétablissement des stocks de poisson, les plans de gestion intégrée des pêches, et la mise en œuvre de la politique de surveillance des pêches. Globalement, les travaux réalisés dans le cadre de ce plan de travail en 2025-2026 ont contribué à l'engagement du MPO à assurer une gestion durable des pêches, en

aidant à maintenir des stocks de poisson en santé, à protéger les écosystèmes marins et à assurer des retombées économiques et sociales à long terme pour la population canadienne et les collectivités côtières.

L'Initiative de la Stratégie relative au saumon du Pacifique (ISSP) oriente les efforts du Ministère dans le cadre d'une intervention stratégique et coordonnée à long terme visant à freiner le déclin marqué de nombreuses populations de saumon du Pacifique, en collaboration avec les Premières Nations de la Colombie-Britannique et du Yukon, les pêcheurs et les partenaires externes. En 2025-2026, dernière année de l'investissement initial de cinq ans, le Ministère a fait progresser un certain nombre de mesures dans le cadre de chacun des trois résultats stratégiques de l'ISSP : le rétablissement des populations vulnérables de saumon et de leur habitat, les possibilités de pêche au saumon durables, et les mesures de rétablissement du saumon en collaboration avec les partenaires. Voici des exemples de réalisations :

- Mise en œuvre du Programme de retrait des permis de pêche commerciale du saumon du Pacifique : au cours des cinq années du programme de l'ISSP, 576 admissibilités à un permis de pêche commerciale au saumon ont été retirées dans 10 pêches commerciales en Colombie-Britannique et au Yukon, ce qui représente une réduction totale de plus de 43 % des permis admissibles.
- Mesures de restauration de l'habitat du saumon du Pacifique avec les partenaires : en cinq ans, 15,7 millions de m^2 d'habitat du saumon sauvage du Pacifique ont été restaurés, contribuant ainsi à des écosystèmes plus sains et améliorant les conditions de frai et d'élevage. Le Ministère a soutenu plus de 440 partenaires dans la réalisation de projets de restauration de l'habitat, d'intervention d'urgence face à la sécheresse, d'amélioration des écloseries, et de conservation partout en Colombie-Britannique et au Yukon.
- Modernisation des programmes d'écloseries de saumon pour soutenir les stocks en péril : sur cinq ans, l'ISSP a permis d'investir dans la construction de nouvelles écloseries de conservation, de moderniser plus de 70 écloseries existantes, et d'élargir les partenariats pour l'amélioration de la conservation.

Le 31 mars 2026, l'ISSP a été renouvelée pour un financement de 412,9 millions de dollars sur cinq ans. L'ISSP renouvelée s'appuiera sur les succès obtenus depuis le lancement de l'initiative en 2021, et permettra de poursuivre la collaboration avec les peuples autochtones, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les pêcheurs, les partenaires de l'intendance, les organisations environnementales, le milieu universitaire et les collectivités de la côte ouest.

Le gouvernement du Canada a annoncé quatre projets visant à faire progresser la Stratégie nationale du Canada pour assurer l'avenir du saumon atlantique, dont la mise en œuvre renforcera la gouvernance, la connaissance et la collaboration au cours de sa période de 12 ans. Le MPO soutient plusieurs initiatives dirigées par des partenaires pour faire progresser la conservation du saumon atlantique :

- L'Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat élabore une approche de gouvernance collaborative dirigée par les Autochtones pour la conservation, la protection et la restauration de l'habitat.

- L'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador mobilise les collectivités pour recueillir les connaissances autochtones sur le saumon atlantique et organise des tables rondes pour intégrer l'approche à double perspective[22].
- La Fédération du saumon atlantique effectue des évaluations de la connectivité des habitats et établit la priorité des obstacles afin d'améliorer la surveillance et la production de rapports sur la connectivité des eaux douces.
- La Fondation pour la conservation du saumon atlantique organise des symposiums interprovinciaux en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick pour transmettre de l'information et des pratiques exemplaires, et pour favoriser la collaboration entre les intervenants.

Collectivement, ces initiatives soutiennent la durabilité à long terme du saumon sauvage de l'Atlantique en renforçant les approches de conservation collaborative, en améliorant les connaissances et la gouvernance, et en renforçant la capacité à protéger une espèce qui demeure essentielle à la santé écologique, au patrimoine culturel et au bien-être économique de l'Est du Canada.

Au cours de la saison de pêche à la civelle (jeunes anguilles) de 2025, le MPO a collaboré avec des partenaires de différentes régions, des provinces maritimes à l'Ontario, où les civelles sont reconditionnées et exportées à l'échelle internationale. Ce travail a soutenu la première année du nouveau *Règlement pour la possession et l'exportation de civelles,* ainsi que ses nouvelles exigences en matière de permis et un nouveau système de déclaration afin d'assurer un équilibre entre les résultats de conservation et les avantages socioéconomiques.

Au cours des neuf (9) dernières années, le MPO, en partenariat avec les provinces, a investi des centaines de millions de dollars pour favoriser l'innovation, les infrastructures et les partenariats scientifiques dans le secteur du poisson et des fruits de mer par l'entremise de fonds des pêches. Il s'agissait du Fonds des pêches de l'Atlantique, du Fonds des pêches du Québec et du Fonds de restauration et d'innovation pour le saumon de la Colombie-Britannique. En 2025-2026, des négociations avec les partenaires provinciaux ont été amorcées pour prolonger ses fonds de cinq années afin d'aider les pêcheurs, les entreprises de fruits de mer et les exploitants aquacoles canadiens à s'adapter à l'évolution de la conjoncture mondiale, et de contribuer au maintien des retombées économiques dans les collectivités rurales et côtières partout au Canada, en s'appuyant sur les partenariats fédéraux-provinciaux existants.

Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre du Plan régional d'acquisition de connaissances et de développement de la pêche au homard au Québec en délivrant 76 permis de pêche exploratoire dans des aires sous-utilisées de l'estuaire du Saint-Laurent et du nord du golfe du Saint-Laurent, y compris l'île d'Anticosti. Les activités menées dans le cadre de cette phase initiale contribueront à

[22] Rassembler les connaissances autochtones et les connaissances scientifiques occidentales pour éclairer les décisions ou la compréhension.

accroître la connaissance de la ressource et à évaluer les possibilités de développement responsable et durable de la pêche au homard au Québec.

Le Ministère a soutenu l'industrie dans la diversification des marchés d'exportation en faisant progresser les échanges avec les partenaires européens, en renforçant les relations avec les principaux importateurs et détaillants, et en promouvant le Canada comme un fournisseur fiable de produits de grande qualité, notamment grâce à sa participation au Seafood Expo Global 2025 à Barcelone. Par ailleurs, un fort accent a été mis sur le maintien de l'accès au marché américain, le marché d'exportation le plus important et le mieux établi du secteur. Grâce au leadership exercé dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme ministériel pour le salon professionnel Seafood Expo North America (SENA) tenu à Boston, le Ministère a fait progresser les priorités gouvernementales liées à la diversification du commerce tout en renforçant la qualité et la fiabilité des produits canadiens du poisson et des fruits de mer, y compris les produits d'élevage canadiens. Le SENA a également constitué une plateforme essentielle pour mobiliser les intervenants et recueillir leurs commentaires afin d'éclairer l'approche du Canada à l'égard des négociations d'accords commerciaux internationaux.

L'accès au marché chinois a également progressé grâce à l'Arrangement préliminaire conjoint Canada-Chine annoncé le 16 janvier 2026, lequel prévoyait l'élimination des droits de douane sur le homard et le crabe jusqu'à la fin de 2026. Les travaux du Ministère, réalisés en étroite collaboration avec les partenaires du gouvernement du Canada , ont permis de fournir des analyses stratégiques de grande qualité et des renseignements essentiels pour soutenir les échanges avec les homologues chinois, contribuer au règlement des enjeux commerciaux, renforcer la position de négociation du Canada et assurer un accès amélioré et durable aux marchés pour le secteur du poisson et des fruits de mer.

La Stratégie canadienne sur les engins de pêche sécuritaires pour les baleines, un plan quinquennal dirigé par le MPO, a été publiée par le gouvernement du Canada en 2025-2026. La stratégie vise à réduire les enchevêtrements des baleines tout en favorisant des pêches et des économies côtières durables. Elle oriente le développement et la mise en œuvre d'engins de pêche novateurs, notamment les systèmes de pêche sur demande (sans cordage), dans les pêches où le risque d'interaction avec les baleines est le plus élevé, particulièrement pour les espèces en voie de disparition, comme la baleine noire de l'Atlantique Nord. Élaborée grâce à la mobilisation des pêcheurs, des collectivités autochtones, des fabricants d'engins, des scientifiques et des organisations non gouvernementales, la stratégie met l'accent sur les solutions qui protègent les baleines et permettent aux pêcheurs de continuer à pêcher de manière durable.

Outre la publication de la stratégie, le MPO a poursuivi sa collaboration avec l'industrie, , les intervenants et les groupes autochtones, pour élaborer le Plan d'action du Canada sur les engins fantômes. Les activités particulières du MPO dans ce domaine portent sur la lutte contre les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés (« engins fantômes »). En s'appuyant sur les renseignements recueillis au cours de cinq années d'activités du programme, cinq grands domaines d'action ont été déterminés : la réduction des risques, la récupération d'engins fantômes, les signalements, l'entreposage et l'élimination, ainsi que la traçabilité. Des ateliers en personne et en mode virtuel ont été tenus partout au Canada au début de 2025 pour discuter de ces domaines d'action et des activités proposées pour lutter contre les engins fantômes et pour

recueillir des commentaires à leur sujet. Le Plan d'action, dont la publication est prévue en 2027, fournira un cadre national pour lutter contre les engins fantômes et décrira les outils réglementaires, les politiques et les pratiques de gestion des engins pour s'attaquer à ce problème tout en soutenant l'accès aux marchés et la durabilité.

L'aquaculture canadienne est gérée de manière durable

Résultats obtenus

Tout au long de l'exercice 2025-2026, le MPO a fait progresser la gestion durable de l'aquaculture. En Colombie-Britannique, où le MPO est le principal organisme de réglementation de l'aquaculture, le MPO a mené 117 activités de vérification et de surveillance qui ont porté sur la santé du poisson et les poux de mer, et 24 % des fermes d'élevage de poissons marins ont fait l'objet de vérifications environnementales des sites dans le cadre des activités continues d'aquaculture en vue d'atténuer le risque pour les habitats et les espèces aquatiques en Colombie-Britannique.

Les efforts déployés l'an dernier comprenaient également des mesures continues de surveillance et d'intervention pour traiter les maladies des animaux aquatiques, notamment les travaux menés avec des partenaires fédéraux pour évaluer et combattre les maladies des huîtres (p. ex., la maladie de la sphère multinucléée inconnue [MSX] et la perkinsose) qui touchent l'huître sauvage et d'ostréiculture dans l'Atlantique. Le MPO a continué à réglementer les déplacements d'huîtres à destination et à l'intérieur de chaque province par l'entremise du Programme d'introductions et de transferts, en collaboration avec les partenaires provinciaux et en consultation avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Il s'agissait notamment d'évaluer les risques génétiques, écologiques et de maladies avant d'autoriser l'importation d'huîtres résistantes aux maladies en provenance des États-Unis. En vertu du *Règlement sur les activités d'aquaculture*, le MPO recueille et examine les rapports annuels que doivent préparer les exploitants du secteur de l'aquaculture concernant les procédures opérationnelles, l'utilisation de médicaments et de pesticides, ainsi que les considérations environnementales. En 2025-2026, 1 996 rapports ont été soumis à l'examen du Ministère.

Le Ministère a également continué à participer à des forums multilatéraux visant à améliorer la gestion durable de l'aquaculture, notamment par l'intermédiaire du Comité des pêches de l'Organisation de coopération et de développement économiques, du Sous-comité de l'aquaculture de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et du Partenariat des cinq pays sur l'aquaculture, qui regroupe certains des principaux pays producteurs de saumon au monde. Le Canada a accueilli la réunion annuelle des cinq pays 2026 à Halifax, en Nouvelle-Écosse, en mars 2026, à laquelle ont participé la Norvège, l'Écosse, les îles Féroé et le Chili, et qui lui a permis de réaffirmer son leadership en gestion durable de l'aquaculture. Au cours de la deuxième année du financement prévu dans le cadre du budget de 2024, le MPO a continué à coordonner et à diriger la mobilisation des Premières Nations concernant la récolte de mollusques bivalves à des fins alimentaires, sociales et rituelles (ASR) dans les domaines où l'absence de surveillance par le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques faisait obstacle à la collecte de données. Menées en collaboration avec les partenaires du programme, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Environnement et Changement climatique Canada, et les Premières Nations, les activités du MPO ont contribué à élargir l'accès aux

possibilités de récolte, à favoriser l'échange de connaissances scientifiques et de connaissances traditionnelles, et à renforcer les relations avec les Premières Nations. Les enseignements retenus guideront les discussions sur les stratégies et les éventuels facteurs à considérer pour faire progresser les approches dirigées par les Autochtones pour assurer la salubrité de la récolte de mollusques à des fins ASR.

L'industrie de la pêche commerciale a accès à des ports sécuritaires

Résultats obtenus

Les travaux d'entretien et de réparation des ports pour petits bateaux se sont poursuivis en 20252026, pour veiller à ce que les investissements permettent de disposer d'infrastructures résilientes au climat qui répondent aux besoins de l'industrie de la pêche et des résidents locaux. Le MPO a continué à tirer parti de l'investissement de 463,3 millions de dollars sur trois ans, prévu dans le budget de 2024, pour réparer et entretenir les ports pour petits bateaux, notamment ceux qui ont été endommagés par l'ouragan Fiona. Chaque nouveau projet intégrait des données climatiques dans sa conception, notamment l'utilisation de données issues d'études côtières et de relevés bathymétriques[23], y compris les codes de construction les plus récents et les mesures visant à améliorer la résilience aux changements climatiques.

En 2025-2026, le MPO a aussi attribué le contrat visant la construction d'un nouveau port pour petits bateaux à Arctic Bay, au Nunavut. Ce projet quinquennal, qui se déroule de 2025-2026 à 2029-2030, permettra de construire des infrastructures essentielles, notamment un brise-lames, un quai fixe et des quais flottants. Les premières activités de planification ont depuis commencé, à la suite de l'attribution du contrat de construction en février 2026. Le nouveau port pour petits bateaux d'Arctic Bay devrait procurer des avantages importants à la région en élargissant les infrastructures maritimes en vue de favoriser un accès sécuritaire à l'océan, d'assurer un ravitaillement fiable de la collectivité et de renforcer la souveraineté dans l'Arctique. Les infrastructures portuaires procurent également d'importants avantages économiques et environnementaux aux collectivités locales**.**

Les pêches les océans et les autres écosystèmes aquatiques sont protégés contre l'exploitation illégale et les interférences

Résultats obtenus

Le MPO joue un rôle en matière d'application de la loi afin de favoriser et de maintenir la conformité aux lois, aux règlements, aux politiques et aux mesures de gestion mises en œuvre pour assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources aquatiques du Canada. En 2025-2026, le Ministère a travaillé sur les fondements numériques pour une application de la loi moderne et responsable et d'activités sécuritaires, soutenus par une formation et des technologies modernes. Une formation virtuelle nationale destinée aux agents de conservation et de protection a été offerte dans le cadre de la série d'apprentissages des agents des pêches. D'importants progrès ont été réalisés pour la mise en œuvre d'un système de gestion de l'apprentissage en partenariat avec l'École de la fonction publique du Canada, afin de permettre à

[23] Relevés qui mesurent la profondeur de l'eau et cartographient les caractéristiques sous-marines.

l'avenir une formation à rythme libre et un meilleur suivi des certifications. La sécurité et la responsabilisation des agents ont été renforcées grâce à l'utilisation de caméras d'intervention et à la modernisation des procédures opérationnelles radio. Pour remédier au vieillissement des actifs numériques et renouveler l'infrastructure en matière de TI, le Ministère a également fait progresser la création d'un système moderne de gestion des cas. Dans l'ensemble, ces initiatives ont renforcé la structure numérique du MPO, ce qui le met en meilleure position pour une modernisation accélérée et durable.

En 2025–2026, des mises à jour ont été apportées au Système de certification des pêches afin de répondre aux nouvelles exigences de l'Union européenne visant à prévenir la pêche illicite et à améliorer la traçabilité des fruits de mer. Sans ces mises à jour, l'accès du Canada aux marchés de l'Union européenne, d'une valeur approximative de 418 millions de dollars d'exportations en 2023, aurait été compromis. Les améliorations apportées au système permettent désormais au Canada de délivrer les certificats de capture et d'autres documents requis pour respecter les règles de l'Union européenne, contribuant ainsi à maintenir l'accès à ces marchés importants.

Les efforts déployés dans le cadre de l'opération North Pacific Guard ont continué à détecter et à contrer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), avec la troisième patrouille annuelle en haute mer dans le Pacifique Nord, notamment la première patrouille ayant accueilli des représentants de l'application de la loi de quatre pays (Canada, Japon, République de Corée et États-Unis). Au cours d'une mission de deux mois, les agents des pêches ont patrouillé plus de 17 000 km. Le Canada a également déployé un avion de surveillance aérienne des pêches à longue portée au Japon. Ensemble, ces activités ont renforcé la coopération internationale et contribué à la protection des stocks de poisson et des écosystèmes marins dans le Pacifique Nord.



Pêches et Océans Canada, région du Pacifique

Le MPO a également soutenu la gestion durable des pêches, la conformité et l'application efficaces de la loi, ainsi que la collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux grâce à sa participation à l'opération Sea Dog 2025, y compris des patrouilles dans le sud des îles Gulf, dans le détroit de Juan de Fuca et dans le détroit de Géorgia. L'initiative a renforcé l'échange transfrontaliers de renseignements ainsi que les efforts conjoints d'application de la loi avec les partenaires américains et canadiens afin de protéger les ressources marines communes.

Le MPO a soutenu la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) ainsi que les efforts de renforcement des capacités, en collaboration avec de nombreux partenaires internationaux, y compris des pays et des organisations non gouvernementales par l'intermédiaire du Fonds commun pour les océans dans le cadre de la Stratégie du Canada pour l'Indo-Pacifique en 2025-2026. Le Fonds commun pour les océans vise à accroître la coopération maritime et à

favoriser la création d'un environnement marin sain dans la région Indo-pacifique, tout en appuyant les mesures de lutte contre la pêche INN. Pour faire avancer cet objectif, le Fonds commun pour les océans concentre les efforts internationaux autour de trois principaux piliers : le renforcement de la gouvernance, l'amélioration de l'application de la loi et la création de partenariats.

Dans le cadre de la participation du Canada aux travaux des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), le MPO a fait progresser les priorités canadiennes visant à soutenir l'industrie de la pêche canadienne, la gestion durable des océans, la santé des écosystèmes aquatiques et les efforts visant à freiner la pêche INN. En 2025-2026, le Ministère a mené les activités suivantes :

- appuyé l'adoption de mesures renforcées concernant les espèces prises accidentellement, en particulier les requins, notamment par la promotion de mesures visant à améliorer les dispositions pour renforcer l'interdiction de l'enlèvement des nageoires de requins, l'amélioration des exigences relatives à la manipulation et à la remise à l'eau sécuritaires, et la mise en œuvre de techniques d'atténuation plus strictes au moyen des conditions des permis (restrictions concernant les engins, remise à l'eau des prises, dates des saisons, etc.). Par exemple, dans le cadre de la pêche à l'espadon à la palangre pélagique, le titulaire du permis ou l'exploitant doit remettre immédiatement à l'eau tous les requins capturés. Lorsque le requin est vivant, la ligne doit être coupée aussi près que possible de l'hameçon et le requin doit être remis à l'endroit où il a été capturé;

- soutenu les mesures prises par les ORGP pour interdire l'abandon et le rejet d'engins de pêche et d'autres substances polluantes, conformément aux exigences de la convention MARPOL de l'Organisation maritime internationale. Le Canada continuera à diriger l'examen de la mesure de conservation et de gestion de la Western and Central Pacific Fisheries Commission sur la pollution marine afin de renforcer les efforts visant à prévenir et à réduire la pollution marine provenant des navires de pêche;

- fait progresser les travaux visant à cartographier les zones où se concentrent les écosystèmes marins vulnérables dans la zone réglementée de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO), notamment au moyen d'indicateurs clés tels que les grandes éponges, les pennatules et les coraux. Ces travaux contribuent à la réévaluation, prévue en 2027 par l'OPANO, de ces écosystèmes et des effets de la pêche de fond (pêche pratiquée sur le fond marin au moyen d'un leurre lesté) sur ceux-ci;

- contribué à l'élaboration et à l'examen des lignes directrices de l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord (OSCAN) pour la protection, la restauration et l'amélioration de l'habitat du saumon de l'Atlantique, et soutenu leur adoption lors de la 43^{e} réunion annuelle de l'OSCAN. Les lignes directrices constituent une ressource actualisée et précieuse pour les administrations qui souhaitent poursuivre la mise en œuvre de mesures efficaces de conservation du saumon atlantique. Elles représentent également un ajout en temps voulu et pertinent pour le Canada, alors que celui-ci poursuit la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour assurer l'avenir du saumon de l'Atlantique (2024-2036);

- fourni des ressources aux organisations régionales de gestion des pêches et aux commissions bilatérales des pêches pour mener des relevés des populations de poisson. Ces relevés permettent notamment de recueillir des données sur les effets des changements climatiques sur les écosystèmes, l'état de santé des espèces et les tendances migratoires. Par exemple, en 2026, le Canada a investi 2,4 millions de dollars pour soutenir le Relevé à la ligne fixe indépendant des pêches de la Commission internationale du flétan du Pacifique, qui fournit les données nécessaires à la prise de décision en matière de gestion durable du flétan du Pacifique.

Dans l'ensemble, ces efforts ont contribué à renforcer la capacité d'application de la loi, à accroître la collaboration internationale et à consolider la gouvernance mondiale des pêches, contribuant ainsi à la gestion durable des ressources marines et à la protection des intérêts économiques et environnementaux du Canada.

Les renseignements scientifiques sur les ressources halieutiques sont disponibles pour orienter les décisions de gestion

Résultats obtenus

Le MPO a continué à améliorer sa compréhension des populations de phoques et d'otaries, de leurs rôles écologiques et de leurs effets potentiels sur les stocks de poisson. En 2025-2026, il a réalisé des relevés pour évaluer l'abondance et la répartition des phoques gris, des phoques communs, des otaries, des phoques annelés et des phoques à capuchon dans les eaux canadiennes. Des balises satellites ont été déployées sur les phoques communs, les phoques gris et les otaries de Steller pour étudier leurs déplacements, leur comportement et leur utilisation de l'habitat. Le MPO a également recueilli et analysé des échantillons alimentaires de plusieurs espèces de phoques et d'otaries dans les régions de l'Arctique, de l'Atlantique et du Pacifique afin de mieux comprendre leur écologie alimentaire et leurs interactions avec les écosystèmes. Les données et informations issues de ces activités appuieront les conseils scientifiques pour éclairer la gestion durable des pêches.

Le MPO a continué de donner la priorité à la recherche scientifique pour étudier les incidences des changements climatiques sur les pêches, les écosystèmes et les infrastructures côtières en finançant 10 projets liés au climat pour évaluer les risques climatiques pour les espèces marines et soutenir l'intégration des vulnérabilités climatiques dans l'indice de la vulnérabilité des infrastructures côtières. Grâce à la publication de l'évaluation des besoins de la communauté scientifique sur le changement climatique du MPO de 2025, le MPO a défini les principaux besoins scientifiques liés au climat pour aider à planifier les répercussions du changement climatique sur les communautés côtières, les écosystèmes et les infrastructures, et à s'y préparer. Le MPO a également commencé à élaborer un cadre fondé sur les données scientifiques pour améliorer l'inclusion des considérations liées au changement climatique dans la prise de décision de gestion des pêches. Ces activités fourniront aux décideurs et aux Canadiens l'information nécessaire pour prévoir les changements climatiques et s'y adapter.

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultat

Résultats obtenus

Le MPO a continué de faire progresser le développement d'outils alignés sur les principes *de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (LDNU). En 2025-2026, le Ministère a travaillé en partenariat avec les peuples autochtones pour faire progresser les mesures de son plan d'action et soutenir les mesures prises par d'autres ministères fédéraux. Les efforts se sont concentrés sur l'atteinte des objectifs principaux de la Déclaration, notamment l'autodétermination, la reconnaissance des traités, la participation à la prise de décision et le renforcement des institutions autochtones. Les principales initiatives incluent des révisions de politiques, le codéveloppement du Règlement de pêche du Nunavut, des ententes de gouvernance collaborative des pêches, et la souveraineté des données, la conservation du saumon du Pacifique et la planification marine collaborative. Ces actions démontrent l'engagement continu du Ministère envers la réconciliation et la promotion des droits et intérêts autochtones, en utilisant une approche basée sur les distinctions et adaptée selon les régions, qui tient compte des priorités diverses des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Les progrès se sont poursuivis en collaboration avec les communautés pour mettre en œuvre le droit de pêcher pour assurer un moyen de subsistance convenable grâce au déploiement de l'initiative d'acquisition d'accès communautaire (AAC). Le Ministère a signé des ententes d'AAC avec 15 communautés autochtones en 2025-2026, en plus d'une autorisation des permis et des conditions du statu quo pour soutenir la mise en œuvre des plans de pêche visant à assurer une subsistance convenable (PPSC) dans les pêcheries de homard concernées, y compris les PPSC d'Unama'ki et Kespukwitk. De plus, la région des Maritimes a continué de faciliter la mise en œuvre de l'accord de réconciliation des droits avec la Première Nation Peskotomuhkati à Skutik par l'intermédiaire du Comité mixte des chefs/directeurs généraux régionaux établi, ainsi que par la planification et les projets au niveau opérationnel.

Le MPO a également lancé le portail Web accessible au public Relier les savoirs autochtones et scientifiques (RSAS), qui met en lumière des projets collaboratifs et des études de cas dans tout le Canada en reliant plusieurs systèmes de connaissances et en favorisant une plus grande sensibilisation aux approches diverses de la recherche sur les écosystèmes aquatiques. Parmi les autres activités contribuant directement au Plan d'action de l'UNDA dans le cadre des mesures des priorités communes no 30 (sur la souveraineté des données autochtones) et no 40 (sur les systèmes de connaissances autochtones), on compte notamment :

- La création d'un groupe de travail sur la souveraineté des données autochtones à l'échelle des Premières Nations du Canada et du MPO pour travailler au codéveloppement de la politique ministérielle sur la souveraineté des données et des connaissances autochtones. En réunissant le personnel du MPO et neuf organisations des Premières Nations, le groupe de travail a commencé à planifier un engagement à l'échelle du Canada avec les Premières Nations pour soutenir l'élaboration conjointe des politiques et a produit des ressources pour guider ce travail, notamment une analyse thématique de la souveraineté des données autochtones et un projet de principes pour les mécanismes d'engagement.
- Le développement de ressources internes provisoires pour les employés concernant la création d'accords d'échange de données qui respectent les affirmations autochtones de souveraineté des données et des connaissances. Ces ressources visent à répondre aux besoins immédiats d'orientation pendant que des efforts d'élaboration conjointe à long terme avec des partenaires autochtones sont menés.

En 2025-2026, le MPO a continué de promouvoir la gestion collaborative des pêches et la réconciliation avec les partenaires autochtones dans toutes les régions. Dans la région du Pacifique, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de l'Accord de réconciliation sur les ressources halieutiques entre les Premières Nations côtières et a achevé la deuxième année de l'Accord progressif de réconciliation avec les cinq Nations Nuu-chah-nulth, soutenant une gouvernance halieutique basée sur le consensus et de nation à nation. Des progrès ont également été réalisés vers l'autonomie autochtone dans la pêche grâce à la signature de l'entente sur l'autonomie gouvernementale des Musqueam. Au Canada atlantique et dans la province du Québec, le MPO a poursuivi la mise en œuvre des accords de réconciliation des droits avec les Nations Mi'kmaqs, Wolastoqiyik et Peskotomuhkati. Le Ministère a également proposé de nouvelles approches pour mettre en œuvre le droit de pêcher pour assurer un moyen de subsistance convenable, soutenu par un financement fédéral de 259,5 millions de dollars. Dans tout le pays, le MPO a élargi les mécanismes de mobilisation dirigés par les Autochtones et axés sur les Autochtones afin de soutenir une participation concrète à la prise de décision en matière de pêche.

Le MPO a également continué de faire avancer la mesure 41 du Plan d'action de la LDNU, qui vise à soutenir les mesures de conservation dirigées par les Autochtones par une collaboration concrète et des partenariats visant à protéger et à revitaliser les populations de saumons du Pacifique et leurs habitats. L'Accord trilatéral sur le saumon, soutenu dans le cadre de l'Initiative de la Stratégie relative au saumon du Pacifique, en est un exemple. L'Accord a été signé par le MPO, la province de la Colombie-Britannique et les Premières Nations, et a soutenu un engagement précoce à l'échelle provinciale pour soutenir la reconstruction, la conservation et la protection du saumon sauvage du Pacifique.

Le gouvernement du Canada et cinq nations membres d'A-Tlegay ont signé un accord de réconciliation pour les ressources halieutiques (ARRH) de 20 ans couvrant la côte nord-est centrale de l'île de Vancouver, y compris le nord du détroit de Georgia et le détroit de Johnstone. L'accord soutient la diversification économique et la prospérité à long terme en facilitant l'accès aux permis et aux quotas de pêche commerciale grâce à des processus de marché ouvert, en soutenant l'aquaculture durable des mollusques et crustacés et en facilitant la formation et le développement des affaires. L'ARRH s'engage également à établir une structure collaborative de gouvernance de la gestion des pêches avec le MPO, renforçant des approches coordonnées de nation à nation en matière de gestion des pêches dans une région qui soutient des activités marines diverses et intensives, selon l'engagement du Canada envers la réconciliation et la mise en œuvre de la LDNU.

Les programmes de collaboration avec les Autochtones (PCA) du MPO ont continué de mettre en œuvre des programmes fondamentaux de renforcement des capacités qui soutiennent le perfectionnement des effectifs ainsi que la gestion de la conservation et des pêches dirigées par les Autochtones dans plus de 180 collectivités et organisations autochtones, tout en mettant en œuvre les activités du Plan d'action de gestion dans le cadre de l'évaluation de 2023-2024 de la Stratégie relative aux pêches autochtones et des Programmes de gestion des ressources aquatiques et océaniques autochtones. Plus précisément, le PCA a mobilisé des partenaires autochtones clés, y compris ceux siégeant à un comité mixte de gestion des programmes de collaboration, afin de renforcer la gouvernance des programmes, la mesure du rendement, ainsi

que l'orientation et la formation, notamment en les alignant mieux sur les besoins autochtones et les définitions de réussite.

Enfin, une évaluation des initiatives de pêche commerciale autochtone a été réalisée en 2025-2026.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Le tableau 7 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein requis pour obtenir ces résultats.

Tableau 7 : Aperçu des ressources requises pour Pêches

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	1 410 375 899 $	1 425 091 012 $
Équivalents temps plein	3 848	3 668

L'onglet Finances de la page Infographie pour Pêches et Océans Canada dans l'InfoBase du GC et l'onglet Personnel de la page Infographie pour Pêches et Océans Canada dans l'InfoBase du GC présentent des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne le répertoire des programmes du ministère.

Priorités gouvernementales connexes

La présente section fait état des priorités gouvernementales qui sont visées par cette responsabilité essentielle.

Analyse comparative entre les sexes plus

Les programmes relevant de cette responsabilité centrale visent à maintenir et à améliorer les pratiques existantes, telles que l'élargissement de l'engagement et l'affinement des stratégies de collecte de données pour renforcer l'inclusivité. Une stratégie robuste de collecte de données dans le cadre de l'ACS Plus a été mise en œuvre dans un domaine afin d'obtenir des données et des informations de rendement désagrégées, d'appuyer les analyses, d'éclairer le développement des documents du Cabinet et de renforcer la planification et la prise de décision fondées sur des données probantes. Cette stratégie est mise à jour à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles pour tenir compte des nouveaux points de vue et des besoins en évolution.

L'ACS Plus est également intégrée dans les processus réglementaires et d'évaluation d'impact, où des analyses sont réalisées pour tous les projets pertinents. Ces analyses prennent en compte divers sous-groupes par des approches intersectionnelles et des données désagrégées, ce qui aide à s'assurer que les décisions tiennent compte des impacts différentiels. De même, l'ACS Plus est appliquée dans la prise de décision de conservation des espèces pour évaluer et atténuer les effets disproportionnés potentiels sur des populations précises.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Objectifs de développement durable des Nations Unies

Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'apport de Pêches et Océans Canada au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable dans notre stratégie ministérielle de développement durable et les rapports sur les progrès.

Intelligence artificielle

En 2025-2026, plusieurs initiatives d'intelligence artificielle (IA) ont été mises en œuvre pour accroître l'efficacité opérationnelle, améliorer la qualité des données et soutenir la gestion durable des pêches. L'IA a été utilisée pour analyser les images vidéo recueillies à bord des bateaux de pêche afin de détecter et identifier automatiquement les espèces pêchées, événements et activités de pêche. Ces initiatives ont le potentiel de compléter les méthodes de surveillance existantes et d'accélérer le traitement des données. Des efforts supplémentaires se sont concentrés sur la numérisation automatisée des documents manuscrits, permettant la conversion et l'intégration directe de l'information dans les bases de données et réduisant les besoins en saisie manuelle. L'IA a également été utilisée dans les analyses de sentiment pour analyser des articles et des extraits audio afin de classer les sentiments exprimés lors des consultations publiques et des activités d'engagement, facilitant ainsi la synthèse et l'interprétation des commentaires des intervenants. Enfin, des modèles d'IA ont été appliqués aux données des navires du Système d'identification automatique pour analyser les mouvements des navires, détecter les activités de pêche potentielles et déterminer les activités qui auraient pu se produire dans des aires marines protégées ou des zones de conservation. Les résultats de ces analyses soutiennent les activités de surveillance, de conservation et de protection des ressources aquatiques tout en contribuant à une prise de décision plus efficace basée sur les données.

Le Ministère a également mis en œuvre plusieurs mesures pour préparer les employés à l'adoption responsable de l'IA. Ces efforts se sont concentrés sur le renforcement des connaissances et des compétences du personnel par la mise en place et le renouvellement de mécanismes de mobilisation conçus pour promouvoir les pratiques exemplaires, soutenir l'expérimentation et l'utilisation responsables de l'IA, et faciliter l'échange d'expertises. Des activités de formation et de sensibilisation ont également été offertes pour soutenir l'utilisation sécuritaire, éthique et efficace de l'IA, notamment de l'information sur les outils approuvés, les risques associés et les principes de gouvernance applicables. Parallèlement, les employés étaient encouragés à utiliser des outils d'IA approuvés pour soutenir des activités, telles que la rédaction, la traduction, l'approvisionnement, la programmation et l'automatisation de tâches spécialisées. Pour soutenir ces efforts, un centre de ressources centralisé a été mis à disposition, réunissant les ressources liées à l'IA du Ministère, notamment des stratégies, des documents de gouvernance, des projets, des guides et des directives. Enfin, de nouveaux forums de coordination et d'échange d'informations ont été créés pour faciliter la collaboration sur des initiatives en cours, renforcer la gouvernance des données et soutenir les efforts de gestion du changement nécessaires à une adoption élargie de l'IA dans toute l'organisation.

Répertoire des programmes

Les programmes suivants appuient la responsabilité essentielle Pêches :

- Gestion des pêches
- Programmes Autochtones et traités
- Gestion de l'aquaculture
- Mise en valeur des salmonidés
- Engagement à l'échelle internationale
- Ports pour petits bateau
- Conservation et protection
- Secteur du poisson et des fruits de mer
- Santé des animaux aquatiques
- Biotechnologie et génomique
- Sciences de l'aquaculture
- Sciences halieutiques
- Économie et statistiques

De plus amples renseignements en ce qui concerne le répertoire des programmes pour Pêches se trouvent à l'onglet Résultats dans l'InfoBase du GC.

Responsabilité essentielle 2 : Écosystèmes aquatiques

Dans la présente section

- Description
- Répercussions sur la qualité de vie
- Progrès à l'égard des résultats
- Renseignements sur les résultats
- Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
- Priorités gouvernementales connexes
- Répertoire des programmes

Description

Conserver et protéger les océans et les autres écosystèmes aquatiques ainsi que les espèces aquatiques du Canada des répercussions humaines et des espèces envahissantes.

Répercussions sur la qualité de vie

Pêches et Océans Canada a contribué à la qualité de vie dans le domaine de l'environnement en protégeant et en restaurant les écosystèmes aquatiques, les espèces et les habitats, tout en soutenant une utilisation sûre et respectueuse de l'environnement des milieux marins et d'eau douce du Canada. Les mesures prises comprenaient l'établissement et la gestion d'aires marines protégées et de conservation, la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes, et la

restauration de l'habitat des poissons à l'aide d'approches fondées sur la science et tenant compte du risque.

Le ministère a également contribué à la qualité de vie dans le domaine de la Prospérité en fournissant des renseignements et des services maritimes qui ont facilité un navigation sûre et fiable. Les mesures comprenaient la mise au point de produits et de services numériques qui favorisent la sécurité de la navigation.

La collaboration avec des partenaires autochtones a soutenu la cogestion, la gestion responsable et le renforcement des capacités. Ces efforts ont également généré des bénéfices socioculturels et économiques locaux. Dans l'ensemble, les actions ministérielles ont contribué à renforcer la biodiversité, la résilience des écosystèmes et la gestion responsable de l'environnement pour les Canadiens.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente le rendement du ministère par rapport à ses cibles pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle 2 : Écosystèmes aquatiques.

Le tableau 8 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié à « Les répercussions négatives sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites ou évitées » au cours des trois derniers exercices.

Tableau 8 : Les répercussions négatives sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites ou évitées

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Pourcentage des océans du Canada qui sont conservés[24]	Au moins 25 %	Le 31 décembre 2025	2023–2024: 14,66 %[25] 2024–2025: 15,54 % 2025–2026: 17,6 %[26]

[24] Un nouvel indicateur a été ajouté pour suivre les progrès vers l'atteinte de l'objectif du Canada de conserver 30 % de ses océans d'ici 2030.
[25] Des processus pour établir de nouvelles aires sont en cours; cependant, les retards liés à la pandémie de COVID-19 et les contraintes en matière de ressources des partenaires et des intervenants ont contribué au rallongement des délais pour certains sites dont le processus est en cours.
[26] Bien que l'objectif national provisoire de conserver 25 % des océans du Canada d'ici 2025 n'ait pas été atteint en raison des retards liés à la COVID-19, des consultations complexes et des priorités concurrentes, des progrès ont continué d'être réalisés pour conserver et protéger les zones marines et côtières. Les partenariats établis dans le cadre des initiatives de financement de projets pour la permanence, entre autres efforts, ont établi une base solide pour faire avancer l'engagement du Canada à conserver 30 % de ses océans d'ici 2030.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Pourcentage des projets de développement réalisés dans un plan d'eau ou à proximité qui évitent atténuent ou compensent les répercussions sur les poissons et leur habitat efficacement	100 %	Le 31 mars 2026	2023–2024: 90 %[27] 2024–2025: 88,5 % 2025–2026: 87,7 %[28]
Pourcentage des espèces aquatiques / populations en péril inscrites en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* pour lesquelles une stratégie de rétablissement ou un plan de gestion a été élaboré[29]	Au moins 80 %	Le 31 mars 2026	2023–2024: 89 % 2024–2025: 92 % 2025–2026: 95 %
Pourcentage de demandes approuvées adressées au Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS) pour des avis scientifiques évalués par les pairs sur les espèces aquatiques envahissantes qui ont été complétés chaque année[30]	Au moins 90 %	Le 31 mars 2026	2023–2024: Sans objet[31] 2024–2025: 33 % 2025–2026: 33 %[32]

Le tableau 9 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié à « Les renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont disponibles pour orienter les décisions de gestion » au cours des trois derniers exercices.

[27] Le Ministère a mené 1 293 activités de surveillance de la conformité, et 123 dossiers font état d'incidents où la gestion du risque de répercussions néfastes sur le poisson et son habitat était jugée inadéquate. Dans ces cas, le MPO a fourni des directives aux promoteurs de projet et a veillé à ce que des mesures correctives soient prises pour résoudre les problèmes cernés.

[28] L'objectif n'a pas été atteint en raison de cas où la gestion des risques pour le poisson et son habitat a été jugée inadéquate (2025-2026 : 142 sur 1 157 activités de surveillance de la conformité; 2024-2025 : 129 sur 1 124 activités de surveillance de la conformité). Dans ces cas, Pêches et Océans Canada a fourni des directives aux promoteurs du projet et a veillé à ce que des mesures correctives soient prises pour régler les problèmes cernés et réduire les risques pour le poisson et son habitat.

[29] Dernière année de déclaration selon la formulation actuelle de l'indicateur. En 2026-2027, l'indicateur a été révisé; la méthodologie demeure toutefois inchangée, permettant de la comparer avec les années précédentes.

[30] Dernière année de déclaration selon la formulation actuelle de l'indicateur. En 2026-2027, l'indicateur et la méthodologie ont été révisés; par conséquent, les résultats ne sont pas comparables avec les années précédentes.

[31] Il n'y a eu aucune demande d'avis sur les espèces aquatiques envahissantes en 2023-2024. Le programme continue d'entreprendre des activités scientifiques et de fournir des avis à l'appui de la prise de décisions ministérielles.

[32] En 2025-2026, l'un des trois processus approuvés a été achevé. Les deux autres ont été reportées en raison de la capacité du programme et de la planification avec un secteur partenaire.

Tableau 9 : Les renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont disponibles pour orienter les décisions de gestion

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Nombre de produits scientifiques portant sur les écosystèmes aquatiques disponibles	Au moins 100	Le 31 mars 2026	2023–2024: 100 2024–2025: 100 2025–2026: 110
Pourcentage de demandes approuvées adressées au Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS) pour des avis scientifiques évalués par les pairs sur les écosystèmes aquatiques qui ont été complétés chaque année[33]	Au moins 90 %	Le 31 mars 2026	2023–2024: 87 % 2024–2025: 100 % 2025–2026: 100%

Le tableau 10 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié à « Les navigateurs naviguent sur les eaux canadiennes en sécurité » au cours des trois derniers exercices.

Tableau 10 : Les navigateurs naviguent sur les eaux canadiennes en sécurité

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Nombre de produits de navigation officiels créés et/ou mis à jour par an, à partir de données hydrographiques nouvelles et modernes et/ou d'informations importantes pour la navigation[34]	Au moins 200	Le 31 mars 2026	2023–2024: 1 568 2024–2025: 1 685[35] 2025–2026: 1 697

[33] Dernière année de déclaration selon la formulation actuelle de l'indicateur. En 2026-2027, l'indicateur et la méthodologie ont été révisés; par conséquent, les résultats ne sont pas comparables avec les années précédentes.

[34] L'indicateur du programme du Service hydrographique du Canada est passé de la responsabilité essentielle de la navigation maritime à celle des écosystèmes aquatiques, à la suite du transfert de la GCC du MPO au MDN. Il s'agit de la dernière année de production de rapports pour cet indicateur, car il a été remplacé par un nouvel indicateur qui entrera en vigueur en 2026-27 sur la base de la mesure des normes de service pour la prestation des services hydrographiques.

[35] Le renouvellement du Programme de protection des océans a amélioré la capacité à traiter les données de relevés, permettant des mises à jour continues des produits de navigation.

Le tableau 11 présente la cible, la date d'atteinte de la cible et les résultats réels obtenus pour chaque indicateur lié à « Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats » au cours des trois derniers exercices.

Tableau 11 : Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels
Nombre d'accords / arrangements impliquant des groupes autochtones	Au moins 273	Le 31 mars 2026	2023–2024: 290 2024–2025: 239 2025–2026: 325
Nombre d'Autochtones formés par le biais d'accords / arrangements	Au moins 312	Le 31 mars 2026	2023–2024: 916 2024–2025: 1 098 2025–2026: 1 149
Nombre d'Autochtones employés par le biais d'accords / arrangements	Au moins 62	Le 31 mars 2026	2023–2024: 2 2024–2025: 60 2025–2026: 18[36]

L'onglet Résultats de la page Infographie pour Pêches et Océans Canada dans l'InfoBase du GC présente des renseignements supplémentaires sur les résultats et le rendement liés au répertoire des programmes du ministère.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement aux Écosystèmes aquatiques en 2025-2026 par rapport aux résultats prévus dans le Plan ministériel de Pêches et Océans Canada pour l'exercice.

Les répercussions négatives sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites ou évitées

Résultats obtenus

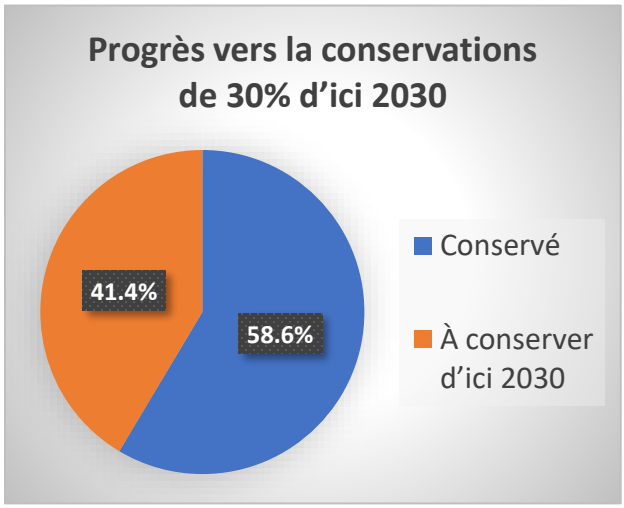
[36] Le résultat déclaré reflète l'information disponible au moment de la publication du Rapport sur les résultats ministériels. Les rapports de fin d'exercice n'ont pas tous été soumis, et les résultats peuvent être révisés. Les rapports des bénéficiaires ne tiennent pas compte de l'emploi en équivalent temps plein (ETP) ni de la durée des postes ; Par conséquent, le chiffre peut inclure les emplois à temps partiel et à court terme associés aux activités du projet qui peuvent ne pas être maintenus au-delà de la période de financement.

En 2025-2026, dans le cadre de l'initiative de renouvellement du PPO, le MPO a financé des projets par l'intermédiaire du Fonds de restauration des écosystèmes aquatiques (FREA), qui aide à restaurer les écosystèmes aquatiques et à atténuer les répercussions humaines sur les milieux côtiers et marins canadiens. Le projet entrepris dans le cadre du FREA a soutenu les progrès vers la réalisation des engagements du Plan ministériel de 2025–2026 en atteignant plusieurs jalons clés qui soutiennent les indicateurs de rendement ministériels. En 2025–2026, le FREA a permis :

- La restauration de 3 033 639 m^2 d'habitat marin et de 284 923,90 m^2 d'habitat d'eau douce, contribuant ainsi à la protection et à la restauration des poissons et de leur habitat.
- L'engagement de 36 partenaires autochtones, ce qui a contribué à l'indicateur ministériel sur le nombre d'accords/arrangements auquel des groupes autochtones participent.
- Le soutien à la création de 127 emplois, y compris des possibilités d'emploi pour les peuples autochtones lorsque ces possibilités étaient offertes.
- La formation de 521 personnes, contribuant ainsi au renforcement des capacités et soutenant l'indicateur ministériel sur les peuples autochtones formés par l'intermédiaire d'accords ou d'arrangements, le cas échéant.
- Le soutien à 48 activités contribuant à l'adaptation et à la résilience face au changement climatique.

En plus de ces résultats de rendement, des jalons importants du projet ont été atteints grâce à des initiatives de restauration continues :

- La Première Nation Ditidaht a travaillé à la mise en œuvre d'activités de restauration dans le bassin versant du ruisseau Doobah, sur la côte ouest de l'île de Vancouver. Grâce à une approche de restauration axée sur la nature menée par les Autochtones et à des initiatives communautaires, le projet restaure les habitats de fraie et d'élevage du saumon essentiels perdus et dégradés.
- Le Fisheries and Marine Institute de l'Université Memorial de Terre-Neuve, en collaboration avec la Mi'kmaq Alsumk Mowimsikik Koqoey Association, a fait progresser les activités de restauration dans la baie Placentia, à Terre-Neuve. Le projet consiste à restaurer les herbiers de zostère afin de recréer les habitats d'alevinage et de refuge pour les poissons et les espèces benthiques (fonds marins), contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité marine et soutenant le rétablissement d'espèces comme la morue franche et l'anguille d'Amérique.



En 2025-2026, le MPO a poursuivi ses efforts visant à conserver 30 % des océans du Canada d'ici 2030 en faisant progresser des travaux collaboratifs pour établir de nouvelles zones de protection et de conservation marine. Par exemple, en mars 2026, les zones de protection marine (ZPM) de Qikiqtait et Sarvarjuaq ont été annoncées comme les premières nouvelles aires protégées établies dans le cadre de l'accord de SINAA. Ensemble, ces zones contribuent un peu plus de 2 % aux objectifs de conservation marine du Canada, portant la superficie totale des aires marines protégée et de conservation du Canada à plus de 17 %. En outre, une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) a été signée couvrant ces deux ZPM ainsi que les zones terrestres des îles Belcher, ce qui confirme l'engagement du Canada envers la conservation et la gestion dirigées par les Inuits dans l'Arctique canadien ainsi qu'envers le soutien des droits, des connaissances, de la gouvernance et des avantages communautaires à long terme des Inuits.

Le MPO a également poursuivi ses travaux en vue de la désignation du site d'intérêt du chenal de Fundy et du banc de Browns à titre de ZPM. Ces travaux ont été soutenus par des analyses socioéconomiques, des modélisations océaniques et climatiques, ainsi que des préparatifs pour une désignation officielle en vertu de la *Loi sur les océans*. Le MPO a également poursuivi son travail avec la Kivalliq Inuit Association et des organisations locales de chasseurs et de trappeurs pour faire progresser une éventuelle ZPM dans le site d'intérêt de l'île Southampton. De plus, le MPO a publié des rapports du Secrétariat canadien des avis scientifiques sur la zone d'intérêt des îles de la côte Est et le refuge marin du banc Emerald et du banc Western.

Parallèlement, le Ministère a continué à faire progresser la gestion et le suivi des aires protégées et de conservation existantes afin de soutenir l'atteinte des objectifs de conservation et des résultats de conservation de la biodiversité. Par exemple, le MPO a publié une deuxième série de rapports annuels sur les 14 ZPM du Canada désignées en application de la *Loi sur les océans*, mettant en évidence la valeur de ces lieux et les efforts continus pour les gérer efficacement.

Le Ministère a organisé une série d'ateliers thématiques avec le Secteur de l'eau de l'Assemblée des Premières Nations afin de renforcer les approches collaboratives visant à faire progresser les aires protégées et de conservation autochtones (APCA) en milieu marin dirigées par les Premières Nations. Les discussions ont porté sur la relation entre la gestion des pêches et les mesures de conservation marine, le rôle des outils de conservation du MPO dans le soutien aux APCA, ainsi que la manière dont les objectifs culturels influencent le processus d'établissement du site.

Le MPO, en collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada et Parcs Canada, a proposé un plan de renouvellement de l'Initiative sur les objectifs de conservation marine, qui a été approuvé par l'intermédiaire de la stratégie « Une force de la nature ». Le renouvellement soutient la création des nouvelles zones marines protégées et de conservation, notamment par la mise en œuvre d'accords de financement de projets pour la permanence (FPP) avec des partenaires autochtones.

Le Canada a également continué à défendre la protection de la biodiversité vitale des zones marines, assurant la cohérence et la coordination entre les efforts internes pour sa conservation et son utilisation durable. Le MPO a continué de faire progresser la mise en œuvre de l'objectif de conservation de 30 % à l'échelle mondiale, notamment par l'intermédiaire de la Stratégie pour la nature du Canada de 2023 et des mécanismes mondiaux et régionaux existants.

Le Canada a continué de contribuer activement aux travaux découlant du Groupe d'experts de haut niveau pour une économie océanique durable (Groupe d'experts sur les océans) et de les mettre en œuvre.

Le MPO a dirigé l'engagement du Canada dans la Commission préparatoire établie pour préparer les bases nécessaires à l'opérationnalisation et à la mise en œuvre de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (Accord BBNJ), qui est entré en vigueur en janvier 2026. De plus, le MPO a poursuivi les étapes nécessaires vers la ratification de l'Accord BBNJ et a participé à des initiatives telles que l'initiative BBNJ First Movers dirigée par le Chili, qui vise à préparer le terrain pour l'adoption de la première génération d'outils de gestion des zones en haute mer, y compris les ZPM.

MPO et *Une force de la nature : la stratégie du Canada pour protéger la nature*

La Stratégie présente des investissements importants pour le MPO dans trois piliers : Protéger la nature au Canada, Bien bâtir le Canada, et Valoriser la nature et mobiliser des capitaux.

Cela inclut l'expansion des zones de protection et de conservation marine (l'Initiative sur les objectifs de conservation marine), la ratification du Traité de la haute mer, l'octroi de fonds supplémentaires pour le Fonds pour les engins fantômes, la protection des poissons et des habitats, le renforcement et la protection des espèces en péril, la restauration des populations vulnérables de saumon du Pacifique et de leur habitat, ainsi que la stabilisation et le rétablissement des populations de saumon atlantique.

La mise en œuvre de la Lettre d'intention de coopération relative à Pikialasorsuaq, signée par la ministre du MPO de l'époque et le ministre de l'Agriculture, de l'Autosuffisance, de l'Énergie et de l'Environnement du gouvernement du Groenland en 2023, servira à mieux intégrer les connaissances autochtones dans la planification et les décisions politiques grâce à une coopération transfrontalière menée par les Inuits sur les questions maritimes dans les eaux partagées des gouvernements du Canada et du Danemark, en ce qui concerne le Groenland. Le Pikialasorsuaq est une zone dynamique de haute mer qui reste sans glace tout l'hiver et est considérée comme l'une des régions les plus biologiquement productives au nord du cercle

arctique. En 2025-2026, le MPO a poursuivi des discussions avec le gouvernement du Groenland, le Conseil circumpolaire inuit du Canada et l'Association inuite de Qikiqtani pour faire progresser le développement du mandat d'un comité directeur mixte, qui facilitera la coopération marine transfrontalière dirigée par les Inuits dans cette région.

En 2025-2026, le MPO a continué d'améliorer l'efficacité et la clarté des programmes pour les promoteurs de projets et a appuyé les engagements du gouvernement à accélérer les processus d'approbation des projets de plusieurs façons, notamment :

- Publication du Rapport d'étape de l'examen du fardeau administratif, qui décrit les actions du ministère en matière d'efficacité réglementaire pour la protection des poissons et des habitats en vertu de la *Loi sur les pêches*.
- Élaboration de directives, notamment les mesures d'atténuation standards des lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact et un modèle détaillé de plan de délivrance de permis en collaboration avec l'Agence d'évaluation d'impact du Canada.
- Publication de règlements proposés pour autoriser des travaux de réparation et d'entretien dans les drains municipaux de l'Ontario dans la Partie I de la , pour consultation publique.
- Élaboration de modifications proposées aux règlements qui définissent les documents et renseignements requis lors de la demande d'autorisation en vertu de la *Loi sur les pêches* et la conduite d'un engagement ciblé.
- Publication de Planification de projet : Conseils pour remplir le formulaire de demande et directives internes provisoires sur l'obligation de consulter et de prendre des mesures d'adaptation.
- Publication d'un Aperçu du Cadre de gestion des risques ainsi que de trois normes provisoires.
- Lancement de l'Outil de soumission de projets, un point d'entrée numérique unique et normalisé pour les promoteurs du projet, remplaçant les processus régionaux fragmentés et basés sur papier.

En 2025-2026, le ministère a conclu des partenariats avec des groupes autochtones, le milieu universitaire, des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires et intervenants dans tout le Canada afin d'améliorer la coordination, d'accroître la sensibilisation et de faire progresser les efforts visant à réduire les incidences des facteurs de stress en milieu marin, comme le bruit océanique, les contaminants marins et les débris marins. Par exemple, des recherches financées par le MPO ont fourni de nouveaux outils pour surveiller le bruit de l'océan Arctique et mieux comprendre ses effets potentiels sur les mammifères marins, tels que les phoques barbus (Les liens ne sont disponibles qu'en Anglais). Les partenaires ont également effectué la surveillance du bruit sous-marin dans l'Arctique, la baie James, la baie Sept-Îles et le bras de mer Burrard, des évaluations d'impact du trafic maritime sur les mammifères marins, la surveillance de l'abondance des phoques, des études sur la contamination au mercure et aux métaux, des évaluations de santé des bassins versants dirigées par des Autochtones et des programmes communautaires de réduction des débris marins et de nettoyage des rivages. À l'été

2025, le Groupe de travail sur le transport maritime et la protection des mammifères marins, coprésidé par le MPO et Parcs Canada, a relancé des essais scientifiques pour évaluer les effets d'une route maritime conçue pour détourner les navires commerciaux d'une zone fortement fréquentée par le béluga du Saint-Laurent, une espèce en voie de disparition. La stratégie finale sur le bruit océanique et sa mise en œuvre devraient être publiées en 2026-2027.

Le MPO a poursuivi son travail pour s'assurer que les protections prévues par la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) sont accessibles aux espèces qui en ont besoin. Le Ministère a également continué de donner la priorité à l'élimination de l'arriéré des espèces en attente d'une décision sur leur inscription en vertu de la LEP, ou si elles ont besoin d'une planification du rétablissement et d'un rapport sur les progrès. En 2025-2026, le MPO a mis en place des processus simplifiés qui ont permis la publication d'un total de 9 documents de rétablissement, 16 rapports d'avancement et 1 arrêté visant l'habitat essentiel, réduisant ainsi l'arriéré des espèces aquatiques à risque et soutenant la livraison des analyses et décisions dans les délais législatifs impartis.

Grâce à des contributions à quatre projets du Fonds de la nature du Canada pour les espèces aquatiques en péril (FNCEAP), le MPO a financé des travaux visant à lutter contre les menaces pesant sur les tortues luths en voie de disparition, issues des interactions de pêche, de la pollution par le plastique et de la perturbation de l'habitat. Trois projets ont fait progresser la compréhension scientifique des écosystèmes et espèces clés grâce à la recherche collaborative tout en déterminant des mesures d'atténuation. Deux projets ont élargi la collection d'équipements de pêche en plastique qui représentent un danger pour ces tortues et ont favorisé des pratiques de remise à l'eau grâce à l'engagement sur le quai avec des pêcheurs soutenant la gestion durable des tortues luths au Canada.

Toujours dans le cadre du FNCEAP, le MPO a fourni un financement en Alberta en collaboration avec quatre organisations et partenaires autochtones pour soutenir le rétablissement des espèces indigènes de truites en voie de disparition de l'Alberta en appliquant des évaluations scientifiques des menaces et des habitats, ce qui continuera d'orienter les mesures de rétablissement.

Le MPO a continué de diriger les efforts fédéraux pour la gestion des espèces aquatiques envahissantes, qui peuvent présenter des risques écologiques et économiques, dans tout le Canada. Ce travail a été réalisé par l'intermédiaire de programmes comme le Fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes, axés principalement sur la prévention, la détection précoce, l'éducation, la sensibilisation et les activités d'intervention sur le terrain.

Par exemple, en 2025-2026, le MPO a réussi à livrer les éléments canadiens du Programme binational de lutte contre la lamproie marine conformément aux obligations du Canada en vertu de la Convention sur les pêcheries des Grands Lacs avec les États-Unis, de niveau traité, et a réalisé des centaines d'évaluations de larves d'anguilles et d'anguilles adultes dans les affluents des Grands Lacs et les zones d'eau douce connectées, ainsi que des efforts de gestion, comme l'exploitation de barrières à la migration de la lamproie marine. De plus, dans le cadre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs avec les États-Unis, le programme de détection précoce des carpes envahissantes a mené une surveillance précoce avec des partenaires et a financé six ententes de contribution avec des organismes non gouvernementaux de l'Ontario, des autorités de conservation et une communauté autochtone pour aider à lutter contre les carpes envahissantes.

En 2025-2026, le Ministère a également lancé un projet pilote de pêche d'un an dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick pour aider à contrôler le crabe vert envahissant, qui est très résistant, se nourrit d'animaux indigènes et rivalise avec les espèces indigènes de crabes pour la nourriture.

En Colombie-Britannique, le MPO continue de faire progresser les travaux sur un cadre de gestion du crabe vert, qui fournira des directives cohérentes aux Premières Nations pour élaborer des plans de gestion du crabe vert propres à une région dans toute la Colombie-Britannique.

En 2025-2026, le MPO a confirmé la présence de carassins envahissants en eau douce à Terre-Neuve-et-Labrador, initialement relâchés illégalement par des propriétaires d'animaux avant de devenir une population établie qui représente maintenant des risques pour les espèces et les écosystèmes indigènes. En réponse, le MPO a mené des activités de retrait en collaboration avec la ville de Massey Drive, en mettant l'accent sur la limitation de la propagation et des impacts de l'espèce envahissante.

Le MPO a également poursuivi ses efforts pour prévenir la propagation des moules zébrées et quagga envahissantes au Canada en inspectant des milliers d'embarcations transportées par voie terrestre et, dans plusieurs cas, en les décontaminant, en partenariat avec le gouvernement du Manitoba et l'Agence des services frontaliers du Canada. Ce travail a aidé à prévenir la propagation des moules envahissantes et a contribué à informer les navigateurs de l'importance de s'assurer que leurs embarcations sont propres, drainées et sèches avant d'être transportées d'un plan d'eau à un autre.

En plus des travaux portant directement sur les espèces envahissantes, le MPO a élaboré un cadre pour faire progresser le processus réglementaire en vue d'éventuelles modifications au *Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes*, nécessaires pour améliorer l'efficacité et la protection environnementale des activités de contrôle autorisées utilisant des pesticides. À l'automne 2025, le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes* a été publié dans la Partie I de la *Gazette du Canada*, pour une période de commentaires publics de 30 jours.

Les renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont disponibles pour orienter les décisions de gestion

Résultats obtenus

Conformément aux objectifs fédéraux de Science ouverte, le MPO a publié des résultats scientifiques sur l'état de l'océan, notamment Les océans du Canada maintenant : Écosystèmes de l'Arctique, 2023, en anglais, français, inuktitut et inuinnaqtun.

En 2025-2026, le Ministère a poursuivi ses activités de recherche et de suivi sur les populations prioritaires de baleines à risque et a présenté de nouvelles découvertes scientifiques sur l'état et le potentiel de rétablissement des baleines noires de l'Atlantique Nord dans le cadre d'une évaluation du potentiel de rétablissement (EPR). Les EPR synthétisent les meilleures données scientifiques disponibles sur le statut, les menaces, les besoins en habitat et le potentiel de rétablissement d'une espèce. L'évaluation de la baleine noire de l'Atlantique Nord a révélé que son aire d'habitat avait migré en raison des répercussions du réchauffement climatique sur la répartition des proies, et que les activités humaines, en particulier les collisions avec des navires

et les enchevêtrements avec des engins de pêche, constituaient les principales menaces à la survie et au rétablissement. Ces résultats scientifiques éclaireront les mises à jour du programme de rétablissement de la baleine noire de l'Atlantique Nord et les mesures de gestion en cours, appuyées par la science, l'engagement des intervenants et des Autochtones, ainsi que des considérations socioéconomiques. En tant qu'initiative complémentaire, le MPO a transformé la science de la baleine noire de l'Atlantique Nord en action grâce à Baleine-en-vue, une carte en ligne qui affiche des détections d'individus de l'espèce validées en quasi-temps réel. Baleine-en-vue s'appuie sur les contributions de partenaires fédéraux, universitaires et non gouvernementaux et sert à orienter des mesures de gestion dynamique, telles que les fermetures de pêches et les zones de ralentissement des navires. En 2025, Baleine-en-vue a ajouté des fonctionnalités analytiques et d'accessibilité améliorées, ainsi que le tableau de bord TabPêche, qui permet de visualiser les interdictions de pêche visant à réduire les risques pour la baleine noire. Dans l'ensemble, ces efforts démontrent une approche de bout en bout de la science gouvernementale : produire des conseils rigoureux, les communiquer ouvertement et les appliquer grâce à des outils qui soutiennent la conservation, la prise de décision réglementaire et la confiance du public.

En 2025-2026, le MPO a également déployé des solutions à fort impact du Système d'information géographique (SIG), tel que le Visualiseur de données sur les espèces aquatiques envahissantes (une première au Canada, soutenant la transparence nationale et l'engagement des intervenants) et le tableau de bord bilingue Espace saumon pour un soutien accessible aux décisions scientifiques et politiques.

Le Ministère a travaillé avec des partenaires pour renforcer la détection précoce des espèces aquatiques envahissantes à l'aide de l'ADN environnemental (ADNe) et des relevés traditionnels au filet. Par exemple, des relevés combinés d'ADNe et au filet ont soutenu la surveillance des espèces de carpes envahissantes et éclairé les programmes d'intervention rapide et de surveillance dans les eaux à haut risque dans tout le Canada.

Les navigateurs naviguent sur les eaux canadiennes en sécurité

Résultats obtenus

Le MPO est responsable de s'assurer que les navigateurs dans les eaux canadiennes ont accès à des cartes de navigation à jour. En 2025-2026, le Ministère a continué de moderniser et de rationaliser ses opérations, produits et services hydrographiques dans le cadre de l'initiative de transformation numérique du Ministère, soutenant une approche numérique de la navigation électronique et les besoins croissants de l'économie bleue. Les essais publics canadiens du S-100 en mer ont été menés avec succès, permettant aux navigateurs, aux pilotes, aux bureaux hydrographiques, aux fabricants de systèmes et aux organismes de réglementation de faire l'expérimentation libre de cartes numériques, ce qui facilitait la navigation, la planification et la prise de décision. Ces essais ont reçu une reconnaissance internationale de l'Organisation hydrographique internationale en tant qu'initiative modèle.

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Résultats obtenus

En 2025-2026, le MPO a insisté sur son engagement à renforcer les relations avec les peuples autochtones et à soutenir l'inclusion des connaissances autochtones dans la prise de décision ministérielle. Par exemple, le Programme pour la participation des Autochtones à la gestion des habitats (PPAH) a financé des projets qui ont soutenu la participation des Autochtones aux décisions du Programme de protection du poisson et de son habitat. Il s'agissait entre autres de la possibilité de permettre aux partenaires autochtones d'apporter leurs connaissances et perspectives aux autorisations de la *Loi sur les pêches* et aux permis de la *Loi sur les espèces en péril*, ainsi que de documenter ces conversations afin d'éclairer la mobilisation et la consultation futures. Le PPAH a également financé des projets visant à renforcer les relations avec les peuples autochtones en améliorant la collaboration pour la conservation et la protection du poisson et de son habitat par le suivi, l'échange d'information et l'établissement de priorités communes.

En 2025-2026, le MPO a également soutenu le leadership autochtone dans la conservation marine grâce aux initiatives de Qikiqtani dans le cadre du SINAA et le FPP de la mer Great Bear. Les efforts collaboratifs ont été essentiels à la protection des zones de Qikiqtait et Sarvarjuaq dans le cadre de l'Accord SINAA et à la participation à l'élaboration du rapport sur les leçons tirées du FPP de la mer Great Bear, dirigé par Coast Funds pour orienter les futures initiatives de financement de la conservation. Le lancement de la phase de mise en œuvre de l'accord de SINAA en novembre 2025 a marqué une étape clé, avec l'annonce des zones de protection marine de Qikiqtait et Sarvarjuaq en mars 2026 comme premières aires protégées en vertu de l'accord. Par l'intermédiaire de l'Initiative de la mer des Salish, le MPO a également élaboré conjointement la gouvernance pour le Fonds pour l'intendance autochtone des eaux côtières de 50 millions de dollars, établissant un soutien à long terme à la surveillance menée par les Premières Nations des effets cumulatifs dans les écosystèmes marins.

L'engagement avec l'Assemblée des Premières Nations a soutenu la mise en œuvre du *Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (mesure 42).

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Le tableau 12 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein requis pour obtenir ces résultats.

Tableau 12 : Aperçu des ressources requises pour Écosystèmes aquatiques

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	660 911 204 $	650 499 473 $
Équivalents temps plein	1 920	1 902

L'onglet Finances de la page Infographie pour Pêches et Océans Canada dans l'InfoBase du GC et l'onglet Personnel de la page Infographie pour Pêches et Océans Canada dans l'InfoBase du GC présentent des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne le répertoire des programmes du ministère.

Priorités gouvernementales connexes

La présente section fait état des priorités gouvernementales qui sont visées par cette responsabilité essentielle.

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus)

Un certain nombre de programmes du MPO intègrent l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) dans la conception des programmes, l'élaboration des politiques, la mobilisation des intervenants et la prise de décisions. Dans le cadre de la responsabilité essentielle des écosystèmes aquatiques, le Programme de protection du poisson et de son habitat (PPPH) continue d'appliquer une approche inclusive et axée sur l'accessibilité à la mobilisation à l'appui de la conservation et de la protection du poisson et de son habitat. Dans le cadre du Programme de protection de l'habitat autochtone (PPAH), le MPO a fourni du financement à des organisations comme l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), qui aide à renforcer la prise en compte des expériences des femmes, des filles, des personnes bispirituelles, transgenres et de diverses identités de genre autochtones.

Les considérations en matière d'ACS Plus sont intégrées aux efforts visant à prévenir l'introduction et la propagation d'espèces aquatiques envahissantes grâce à une approche de financement basée sur des partenariats qui soutient les activités sur le terrain et aide à protéger les écosystèmes et les moyens de subsistance aquatiques. Cette approche inclut la collecte d'informations sur l'affiliation des bénéficiaires (par exemple, groupes autochtones, milieu universitaire, industrie et organisations non gouvernementales), la composition des équipes de projet et la localisation géographique, ainsi que le suivi d'indicateurs de rendement, notamment le nombre de groupes autochtones participants, les emplois créés (y compris pour les personnes autochtones) et les résultats de formation. Bien que le rapport complet pour 2025-2026 soit en cours de rédaction, la collecte de données se poursuivra jusqu'en 2026-2027. Ce travail favorise une meilleure compréhension de la manière dont des bénéfices, tels que des écosystèmes aquatiques plus sains et la protection des pêches autochtones et des moyens de subsistance aquatiques, sont vécus par divers groupes. Les résultats de ce travail aideront à mieux soutenir la participation des groupes autochtones et des communautés locales au programme à l'avenir.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Objectifs de développement durable des Nations

Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'apport de Pêches et Océans Canada au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable dans notre stratégie ministérielle de développement durable et les rapports sur les progrès.

Intelligence artificielle

Le MPO a amélioré la sensibilisation, la disponibilité et l'utilisation des services d'intelligence artificielle (IA) approuvés dans ses programmes de conservation et de science relevant de la responsabilité essentielle d'Écosystèmes aquatiques afin de faciliter la productivité et l'efficacité.

En général, les efforts de sensibilisation et de formation, ainsi que les produits livrables dans les examens annuels de la gestion du rendement, ont soutenu la gestion précoce du changement en bâtissant des connaissances fondamentales, en encourageant l'expérimentation responsable et en définissant les domaines où des travaux supplémentaires d'orientation, de gouvernance et de préparation des données pourraient être nécessaires. Le personnel utilisait de plus en plus des outils d'IA approuvés pour soutenir la rédaction, le résumé, la synthèse, la préparation des comptes rendus et d'autres flux de travail internes. Ces premiers résultats ont permis d'améliorer la sensibilisation aux outils disponibles et à leur fonctionnalité, tout en déterminant de futures occasions de mesure des gains de productivité, des améliorations de la prestation de services et des répercussions liées aux mandats.

De plus, des employés du Secteur des sciences ont intégré plus de 80 projets et initiatives au registre de l'IA du MPO, qui sert à documenter l'utilisation de l'IA et à surveiller son efficacité ou ses risques. Ces contributions témoignent de l'intérêt et de l'enthousiasme présents dans le secteur pour l'adoption de la technologie d'IA. De plus, des exemples d'applications de l'IA en recherche scientifique incluent des modèles de vérification de la qualité des données, la détection d'anomalies océanographiques et environnementales, le dénombrement des poissons, la détection sonore et l'identification d'organismes dans de grands ensembles de données.

En 2025-2026, l'IA a été appliquée dans plusieurs domaines d'activité pour améliorer l'analyse des données et soutenir la prise de décision. Des modèles de vision par ordinateur ont été développés pour détecter et identifier automatiquement les mammifères marins, y compris les bélugas, les phoques du Groenland et les phoques gris, à partir d'images aériennes. Ces modèles ont fourni des résultats rapides et précis, réduisant considérablement le temps nécessaire pour analyser les images tout en améliorant la fiabilité des estimations de population. Des technologies de vision automatisée ont également été utilisées pour détecter et suivre les organismes vivant sur le fond d'un plan d'eau, observées dans les refuges marins de coraux et d'éponges du golfe du Saint-Laurent, ce qui a contribué à une meilleure compréhension de ces écosystèmes sensibles. De plus, des projets pilotes ont exploré l'utilisation de l'IA pour améliorer l'efficacité de l'examen des demandes reçues dans le cadre des programmes de financement et pour soutenir l'analyse des rapports de suivi associés aux projets nécessitant une autorisation réglementaire ministérielle. Les applications de l'IA en recherche scientifique incluent également l'assurance de la qualité des données, l'analyse d'images et l'identification automatisée des organismes au sein de grands ensembles de données. Collectivement, ces initiatives ont contribué à optimiser les processus opérationnels, à améliorer le traitement de l'information et à renforcer la capacité du Ministère à soutenir la conservation et la gestion durable des écosystèmes aquatiques.

Répertoire des programmes

Les programmes suivants appuient la responsabilité essentielle :

- Programme de protection du poisson et de son habitat
- Espèces aquatiques envahissantes
- Espèces en péril
- Planification et conservation marine
- Science liée aux écosystèmes aquatiques
- Science liée aux océans et au changement climatique

- Services hydrographiques, données et sciences

De plus amples renseignements en ce qui concerne le répertoire des programmes pour Écosystèmes aquatiques se trouvent à l'onglet Résultats dans l'InfoBase du GC.

Services internes

Dans la présente section

- Description
- Progrès à l'égard des résultats
- Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
- Processus de risque et de conformité
- Marchés attribués à des entreprises autochtones

Description

Les services internes désignent les activités et les ressources qui aident un ministère à s'acquitter de ses obligations ministérielles et à exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion des acquisitions;
- services de communications;
- services de gestion des finances;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion de l'information;
- services des technologies de l'information;
- services juridiques;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion et de surveillance;
- services de gestion des biens immobiliers.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par le ministère pour atteindre les résultats et les cibles en ce qui a trait aux services internes.

Le MPO est un grand ministère qui exerce un large éventail d'activités et de responsabilités, et dont les services internes appuient tous les programmes en garantissant qu'il possède les ressources requises pour fournir des services efficaces aux Canadiens. Les services internes veilleront à ce que le Ministère travaille d'une manière responsable sur le plan financier qui assure une bonne gestion de l'argent des contribuables canadiens, et d'une manière durable qui protège l'environnement du Canada. Il est essentiel de se concentrer sur l'expérience et le maintien en poste des employés en misant sur le bien-être mental et physique et la diversité, ainsi que sur le perfectionnement professionnel ainsi que la formation et les outils informatiques nécessaires pour

accomplir efficacement le travail. Voici quelques-unes des réalisations du Ministère pour 2025-2026.

Efficacités grâce à la modernisation

Les efforts de modernisation ont continué d'améliorer l'efficacité entre les activités ministérielles, soutenus par une planification intégrée, un renforcement des capacités numériques et en IA, ainsi que par des pratiques améliorées de gestion des données et des risques. Ces initiatives ont amélioré l'efficacité opérationnelle, soutenu une prise de décision éclairée et renforcé la prestation de services modernes et fiables aux programmes et aux Canadiens.

Durant une période de changements importants en raison de la transition de la Garde côtière canadienne vers le ministère de la Défense nationale (MDN) et des réductions à l'échelle du gouvernement, le MPO a maintenu sa gestion en 2025-2026 en intégrant la planification financière, la gestion du rendement et la durabilité de la main-d'œuvre. La mise en œuvre d'un modèle centralisé de gestion et de budgétisation des programmes a renforcé la supervision et amélioré la prestation des programmes. Une surveillance, une analyse et une gestion des risques efficaces ont amélioré l'accès à des informations fiables offertes au moment opportun pour soutenir la prise de décision éclairée par les données, répondre aux pressions immédiates et soutenir les programmes ainsi qu'une gestion financière solide à long terme.

Le MPO a fait progresser la mise en œuvre de la gestion des actifs d'entreprise dans SAP, élargissant encore les capacités de sa plateforme SAP S/4HANA. La solution établit des processus normalisés pour la planification, le maintien et la surveillance des actifs ministériels tout en améliorant l'intégration des informations opérationnelles et financières afin de soutenir une bonne gestion, une conformité réglementaire et des décisions d'investissement fondées sur des données probantes. La mise en œuvre de ce nouveau module logiciel, combinée à une approche mature de planification de gestion des actifs basée sur les risques, améliore la capacité du Ministère à donner constamment la priorité aux investissements, à allouer les ressources aux actifs les plus risqués et à améliorer la précision de la planification à long terme dans l'ensemble du portefeuille. Cela se traduit par un cadre de gestion des actifs plus durable, défendable et transparent.

Le Ministère a également fait progresser la mise en œuvre de sa stratégie numérique en renforçant son approche de l'adoption de l'IA et de la cybersécurité afin de soutenir la prestation de services efficaces, modernes et sécuritaires aux programmes et aux Canadiens. Le MPO a également renforcé les garanties en cybersécurité avec un nouveau Comité consultatif sur la cybersécurité et en intégrant les principes et processus de sécurité dans ses activités d'IA afin d'assurer la mise en œuvre sécuritaire des investissements numériques et en IA. La protection des principaux actifs d'information a été renforcée par l'ajout de nouvelles capacités d'étiquetage et de prévention des pertes de données qui aideront à sécuriser les services numériques modernes auxquels les Canadiens s'attendent.

Dans le cadre de la stratégie sur l'IA, le MPO a continué à faire progresser sa mise en œuvre de l'IA grâce au lancement du Registre de l'IA du MPO, à la gouvernance de l'IA et à la mise en œuvre d'un modèle opérationnel stratégique de l'IA. Ces efforts se sont concentrés sur l'IA responsable, l'éthique des données, la planification des investissements et la souveraineté autochtone des données.

En 2025-2026, le Ministère a accru son efficacité en continuant de moderniser ses principaux systèmes et la prestation des programmes de pêche. Cela comprenait l'outil de surveillance et de traçabilité de la civelle, le Système d'information sur les pêches commerciales (SIPC), les journaux de bord électroniques (JBE), la solution de subventions et contributions aux entreprises, ainsi que l'outil de soumission de projets du Programme de protection du poisson et de son habitat. L'utilisation des JBE a continué d'augmenter, avec 5 473 utilisateurs ayant soumis plus de 200 000 journaux de bord électroniques en 2025-2026. L'utilisation obligatoire est maintenant en place pour 17 pêches ciblées. Dans le cadre du SIPC, de nouvelles capacités modernes de délivrance de permis et de gestion des quotas ont été ajoutées pour un groupe de pêcheurs à Terre-Neuve-et-Labrador, ce qui représente la première grande version de nouveaux outils en plus de 40 ans. Dans le cadre de la livraison accélérée du SIPC, des bulletins d'achat électroniques ont également été déployés dans la région des Maritimes pour les pêches du homard et du crabe, permettant aux acheteurs de soumettre électroniquement les informations d'achat au Ministère, et des déploiements supplémentaires sont prévus pour 2026-2027. Ensemble, ces initiatives de modernisation renforcent la durabilité, l'efficacité et la transparence de la gestion des pêches au Canada, soutenant les communautés côtières et autochtones résilientes ainsi que la gestion responsable des ressources aquatiques pour les générations actuelles et futures.

Réconciliation

Le Ministère a fait progresser des initiatives d'engagement auprès des peuples autochtones, conformément à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Il a mis en place la gouvernance interne et les processus pour faire avancer les engagements de réconciliation liés à l'évaluation et à l'assainissement des sites contaminés. Par exemple, selon les régions, le MPO a fait progresser des activités d'engagement autochtone pour soutenir le Programme de formation en environnement pour les communautés des Premières Nations, bien que la prestation des programmes ait varié. Il s'agissait notamment du maintien de relations pour soutenir la mise en œuvre des projets, de la collaboration avec des entreprises communautaires, de la sensibilisation auprès des établissements d'enseignement et des Premières Nations, ainsi que des possibilités de formation futures avec des partenaires comme la Confederacy of Mainland Mi'kmaq en Nouvelle-Écosse.

En 2025-2026, le Ministère a continué de faire avancer la mise en œuvre du Plan d'emploi des Inuits (2023 à 2033), démontrant des progrès concrets vers l'augmentation de la participation des Inuits au Nunavut. Des efforts ont été déployés dans cinq grands domaines : recrutement, évaluation et sélection, avancement et gestion des talents, rétention, et mesures visant à remédier aux contraintes ayant une incidence sur le bien-être. Des initiatives et actions ciblées de recrutement visant à renforcer l'inclusivité et la rétention en milieu de travail sont demeurées au cœur de ce travail. Notamment, la représentation inuite au Nunavut est passée de 31 % à 42 % en mars 2025, dépassant l'objectif de 40 % pour 2026 un an plus tôt que prévu. En mars 2026, le MPO a terminé son examen du Plan d'action du Plan d'emploi des Inuits pour 2023 à 2025, soutenant ainsi l'amélioration continue. La mise en œuvre du Plan est toujours en cours, avec des progrès en 2025-2026 qui contribuent à l'atteinte d'objectifs à plus long terme visant à bâtir une main-d'œuvre plus représentative et inclusive au Nunavut, répondant aux besoins des Inuits du Nunavut.

Inclusion, diversité, équité et accessibilité

En 2025-2026, le MPO a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action de 2023 à 2027 sur l'équité en matière d'emploi, la diversité et l'inclusion grâce à des mesures ciblées fondées sur des données probantes visant à améliorer la représentation de la main-d'œuvre, renforcer l'inclusion et combler les lacunes dans le domaine de l'équité en matière d'emploi. La représentation des peuples autochtones, des personnes en situation de handicap et des personnes racisées a augmenté par rapport à la disponibilité de la main-d'œuvre cette année, bien que le groupe des personnes racisées demeure globalement sous-représenté.

Les efforts pour attirer des talents issus de groupes désignés en génie électrique comprenaient le soutien au recrutement d'étudiants autochtones, le programme fédéral de stages pour les Canadiens en situation de handicap de la Commission de la fonction publique et, plus récemment, le projet pilote de l'initiative de recrutement d'étudiants noirs du MPO ciblant les étudiants noirs en sciences pour diverses possibilités dans tout le pays, en partenariat avec le Réseau canadien des scientifiques noirs. L'initiative pilote a soutenu les engagements et efforts en faveur de la diversité et de l'inclusion ainsi que l'appel à l'action du greffier du Conseil privé en comblant les lacunes de représentation dans les professions scientifiques, et a partiellement qualifié 17 étudiants cherchant un emploi au MPO. Cette initiative réussie, qui sera menée annuellement, entraîne un recrutement d'étudiants diversifiés tout en établissant un bassin de talents durable et en créant de futures possibilités de combler les écarts de représentation au sein du Ministère.

Dans le cadre de la promotion de pratiques de recrutement inclusives, un soutien a été offert avec le Programme de formation initiale des agents des pêches pour promouvoir l'inclusivité et l'accessibilité. Des conseils et une orientation ciblés étaient axés sur la détermination et la suppression des obstacles systémiques à chaque étape du recrutement. L'engagement avec les principaux intervenants clés, y compris le Programme de navigateurs de carrière autochtones et l'équipe du Centre for Anti-Racism, a contribué à améliorer les documents de communication, les stratégies d'évaluation et les outils de recrutement. À la suite de ces efforts, plusieurs améliorations ont été recommandées et mises en œuvre pour mieux soutenir une participation équitable. Simultanément, les pratiques de recommandation et de sélection ont été renforcées afin de s'assurer que les candidats qualifiés qui se sont autodéclarés sont pris en compte dès le début du processus. Cette approche fait montre d'un engagement continu à combler les écarts de représentation et à bâtir une main-d'œuvre plus diversifiée.

La rétention et l'avancement des talents issus des groupes d'équité en matière d'emploi comprenaient des programmes de formation en deuxième langue officielle pour les employés noirs et de l'équité en matière d'emploi, la promotion de programmes de développement de carrière et de leadership pour les Noirs parrainés par le groupe de travail représentant les fonctionnaires des communautés noires, ainsi que d'autres possibilités, telles que la gestion de carrière, les possibilités d'intérim et les affectations qui soutiennent la croissance et la progression de carrière des membres des groupes d'équité en matière d'emploi. Le MPO a également continué d'adopter une approche basée sur les données pour surveiller les progrès relativement aux indicateurs de rendement clés en équité en matière d'emploi, ce qui a appuyé les efforts visant à évaluer et à atténuer les répercussions potentielles de la réduction de la main-d'œuvre sur les groupes en recherche d'équité en matière d'emploi.

Le Ministère a achevé le Plan d'action sur l'accessibilité 2022-2025 . De plus, le MPO a publié le Plan d'action sur l'accessibilité 2026-2028, élaboré avec la participation directe des personnes en situation de handicap. Globalement, ces efforts appuient l'engagement du gouvernement du Canada, pris en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, d'atteindre un Canada sans obstacle d'ici 2040. Les résultats comprenaient un taux de réussite de 80 % pour la formation obligatoire en accessibilité, une augmentation de la représentation des personnes en situation de handicap de 12,4 % à 13,3 %, ainsi qu'une hausse de 15 points de pourcentage des taux d'auto-identification des employés.

Le MPO a également poursuivi ses efforts pour favoriser un milieu de travail sécuritaire, respectueux et équitable grâce à l'engagement des employés, aux possibilités d'apprentissage et au soutien des réseaux d'employés. Ces efforts ont contribué à une augmentation des taux de rétention, qui atteignent 98 %, et à une participation accrue à l'auto-identification, qui a atteint 99,3 %, démontrant des progrès continus vers une main-d'œuvre représentative, inclusive et tenant compte de la diversité des communautés desservies par le MPO.

Gouvernement vert et résilience climatique

La mise en œuvre de la Stratégie pour un gouvernement vert a continué de progresser vers l'atteinte d'opérations carboneutres et résilientes au climat d'ici 2050 dans l'immobilier, le parc de véhicules routiers et les achats. En date du 31 mars 2025, les émissions de gaz à effet de serre provenant des installations ont été réduites de 42 % par rapport aux niveaux de 2005-2006. De plus, en 2025-2026, le MPO a dressé sa liste des catégories d'approvisionnement à fort effet environnemental et a commencé à élaborer des critères d'évaluation pour réduire autant que possible l'empreinte environnementale de ces achats.

La transition vers un parc de véhicules routiers plus vert s'est également poursuivie, soutenue par une augmentation importante du nombre de véhicules zéro émission (VZE), notamment les véhicules hybrides rechargeables et les modèles entièrement électriques à batterie. Au sein du MPO, le nombre de VZE est passé de 64 à 91 , démontrant une croissance constante et un engagement renforcé à réduire les émissions des activités.

Le MPO a continué de soutenir la mise en œuvre et le rapport sur la Stratégie nationale d'adaptation du Canada et le Plan de réduction des émissions pour 2030 par des actions qui aident les écosystèmes aquatiques, les pêches et les communautés côtières à s'adapter aux répercussions des changements climatiques tout en soutenant leur durabilité à long terme. Les principaux efforts comprenaient l'avancement de la science, des évaluations, des outils et des ressources d'aide à la prise de décisions sur le changement climatique; la restauration et la conservation des écosystèmes aquatiques; la promotion d'initiatives de zones de protection et de conservation marines; l'intégration des considérations climatiques dans la conception; l'entretien et la modernisation des infrastructures portuaires pour petits bateaux; le soutien à la gestion durable des pêches et tenant compte du climat; et la progression des initiatives de prévention et de récupération des engins fantômes qui aident à réduire les pressions sur les écosystèmes marins.

Langues officielles

Les progrès vers les obligations en langues officielles ont été guidés par le Plan d'action pour les langues officielles 2025-2028, assurant l'alignement sur les priorités ministérielles, les exigences législatives et les activités opérationnelles. La collaboration continue avec le Centre d'excellence en langues officielles du Secrétariat du Conseil de Trésor du Canada (SCT), le ministère du Patrimoine canadien et le Bureau du commissaire aux langues officielles a soutenu des politiques cohérentes, la transmission des pratiques exemplaires et des réponses rapides aux priorités gouvernementales en langues officielles.

En 2025-2026, le soutien à la *Loi sur les langues officielles* et l'utilisation égale des deux langues officielles sont demeurés une priorité, avec un alignement renforcé sur les exigences du SCT pour la formation en langues officielles. Un nouveau système de suivi a été mis en place pour surveiller les dépenses de formation en deuxième langue officielle, parallèlement au lancement de deux cohortes de formation ciblées : une pour 21 fonctionnaires noirs en collaboration avec le SCT, et une autre pour 43 employés qui se sont auto-identifiés comme membres de groupes désignés en quête d'équité en matière emploi. Les efforts pour mettre en œuvre la *Loi* modernisée comprenaient également l'engagement de l'ensemble des secteurs et régions pour soutenir la nomination de superviseurs bilingues pour les employés dans les régions bilingues.

Des progrès supplémentaires ont été réalisés grâce à l'Exercice de révision de l'application du *Règlement sur les langues officielles*, avec 29 bureaux nouvellement désignés comme bilingues afin d'améliorer la prestation des services dans les deux langues officielles. Ensemble, ces mesures ont amélioré la transparence, l'équité et la responsabilité, et renforcé la capacité du Ministère à maintenir une main-d'œuvre représentative, inclusive et bilingue. Cela permet aux Canadiens d'accéder plus facilement aux programmes et services dans la langue officielle de leur choix, contribuant ainsi à une prestation de services plus équitable, réactive et de haute qualité à l'échelle nationale.

Examen exhaustif des dépenses

L'analyse et les recommandations de réduction dans le cadre de l'examen global des dépenses ont été effectuées et approuvées dans le cadre du budget de 2025. À la suite de cette approbation, le Ministère a orienté son attention vers la mise en œuvre en tirant parti des processus ministériels, des mécanismes de surveillance et des structures de gouvernance existants.

Pour soutenir la mise en œuvre de ces mesures, des pratiques efficaces de gestion des ressources humaines ont été mises en place afin de réduire autant que possible les répercussions sur les employés, ce qui a permis d'obtenir 59 % des réductions par attrition, départs volontaires et autres mesures non liées à l'ajustement de la main-d'œuvre.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Le tableau 13 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein (ETP) requis pour obtenir ces résultats.

Tableau 13 : Ressources requises pour les services internes en 2025-2026

Ressources	Prévues	Réelles
Dépenses	616 192 140 $	519 313 888 $
Équivalents temps plein	2 592	2 336

L'onglet Finances de la page Infographie pour Pêches et Océans Canada dans l'InfoBase du GC et l'onglet Personnel de la page Infographie pour Pêches et Océans Canada dans l'InfoBase du GC présentent des renseignements exhaustifs sur les ressources financières et humaines en ce qui concerne le répertoire des programmes du ministère.

Processus de risque et de conformité

Le processus de risque et de conformité (PRC) est une autoévaluation conçue pour aider les administrateurs généraux à vérifier qu'ils ont mis en place des contrôles et des pratiques pour respecter leurs responsabilités en vertu de la législation et des politiques du Conseil du Trésor, et pour gérer efficacement les risques dans leurs organisations.

En 2025-26, Pêches et Océans Canada a effectué l'autoévaluation du PRC. Les résultats indiquent que le Ministère a mis en place des pratiques et des contrôles appropriés et généralement cohérents dans la plupart des domaines, la majorité des réponses étant évaluées comme conformes et globalement alignées sur les résultats à l'échelle du gouvernement. Des forces ont été observées dans de nombreux domaines, notamment la gestion des finances et des dépenses, les achats, la gouvernance immobilière, la technologie, la surveillance de la sécurité, ainsi que les valeurs et l'éthique, soutenues par des structures de gouvernance et des pratiques de surveillance établies. Des axes d'amélioration ont été définis dans la gestion et l'intégration des services, la maturité de la gestion des données et de l'information, les aspects de la sécurité et de la planification, ainsi que les aspects de la gestion des talents.

En guise de réponse, le Ministère a élaboré et mis en œuvre des plans d'action pour renforcer les pratiques de gestion dans les domaines où des préoccupations de conformité politique ont été décelées. Cela inclut l'avancement de la modernisation des services et une approche centrée sur le client, soutenus par des améliorations de l'inventaire et de la gouvernance des services, l'amélioration de la gouvernance et de l'accessibilité des données, le renforcement des pratiques en matière de sécurité et de gouvernance, y compris la surveillance intégrée des risques, la modernisation de la gestion des subventions et des contributions, et l'amélioration de la gestion du rendement et du suivi de la formation.

Ces actions soutiendront l'amélioration continue des pratiques de gestion et renforceront la capacité du Ministère à gérer efficacement les risques et à remplir son mandat.

Marchés attribués à des entreprises autochtones

Chaque exercice, les ministères du gouvernement du Canada doivent attribuer au moins 5 % de la valeur totale des marchés à des entreprises autochtones.

Comme le montre le tableau 14, Pêches et Océans Canada a attribué 9,9 % de la valeur totale de ses marchés à des entreprises autochtones pour l'exercice.

Tableau 14 : Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones

Indicateur de rendement lié à l'attribution de marchés	Résultats 2025-2026
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones (A)	45 232 642,78 $
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones et non autochtones (B)	594 572 138,76 $
Valeur des exceptions approuvées par l'administration générale (C)	138 246 612,17 $
Pourcentage de marchés attribués à des entreprises autochtones [A ÷ (B – C) × 100]	9,9 %

Remarques

Aux fins de la cible minimale de 5 %, Services aux Autochtones Canada définit les « entreprises autochtones » comme suit :

- une entreprise dont le propriétaire-exploitant est un Aîné ou une Aînée, un conseil de bande ou un conseil tribal;
- une entreprise inscrite au Répertoire des entreprises autochtones du gouvernement du Canada;
- une entreprise inscrite sur une liste d'entreprises bénéficiaires d'un traité moderne.

Le terme « marché » désigne un accord contraignant portant sur l'acquisition d'un bien, d'un service ou d'une construction, à l'exclusion des baux immobiliers. Il comprend les avenants aux marchés et les marchés conclus au moyen de cartes d'achat d'une valeur supérieure à 10 000,00 $.

Le MPO a inclus une sous-traitance évaluée à 3 739 549,85 $ dans son total global. Cela représente environ 1 % de la part totale des contrats attribués aux entreprises autochtones.

Dans son plan ministériel 2026-2027, Pêches et Océans Canada prévoyait que, d'ici la fin de l'exercice 2025-2026, il aurait attribué 5 % de la valeur totale de ses marchés à des entreprises autochtones.

Dépenses et ressources humaines

Dans la présente section

- Dépenses
- Financement
- Faits saillants des états financiers
- Ressources humaines

Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses réelles et prévues du ministère pour la période de 2023-2024 à 2028-2029.

Sommaire du rendement budgétaire

Le tableau 15 montre l'argent que Pêches et Océans Canada a dépensé au cours des trois derniers exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.

Tableau 15 : Dépenses réelles de trois exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Budget principal des dépenses 2025-2026	Autorisations totales pouvant être utilisées pour 2025-2026	Dépenses réelles de trois exercices (autorisations utilisées)
Pêches	1 410 375 899	1 658 503 754	• 2023–2024: 1 322 353 195 • 2024–2025: 1 248 016 428 • 2025–2026: 1 425 091 012
Écosystèmes aquatiques	660 911 204	673 556 112	• 2023–2024: 458 649 029 • 2024–2025: 650 678 379 • 2025–2026: 650 499 473
Navigation maritime	385 176 621	144 960 865	• 2023–2024: 361 292 498 • 2024–2025: 341 970 776 • 2025–2026: 144 960 864
Opérations maritimes et intervention	2 979 891 314	1 217 645 190	• 2023–2024: 1 798 672 442 • 2024–2025: 2 371 659 831 • 2025–2026: 1 217 645 189
Total partiel	**5 436 355 038**	**3 694 665 921**	• **2023–2024: 3 940 967 163** • **2024–2025: 4 612 325 415** • **2025–2026: 3 438 196 539**
Services internes	616 192 140	680 655 396	• 2023–2024: 605 095 244 • 2024–2025: 602 705 639 • 2025–2026: 519 313 888
Total	**6 052 547 178**	**4 375 321 317**	• **2023–2024: 4 546 062 407** • **2024–2025: 5 215 031 054** • **2025–2026: 3 957 510 427**

Note: Les chiffres incluent les états financiers de la Garde côtière canadienne jusqu'à l'entrée en vigueur du décret le 2 septembre 2025, afin de s'aligner sur le Budget principal des dépenses.

Analyse des dépenses des trois derniers exercices

L'augmentation de 669 millions de dollars des dépenses de 2023-2024 à 2024-2025 est principalement liée aux dépenses destinées aux projets de la flotte de la Garde côtière canadienne et à l'Initiative de la mer Great Bear.

La diminution de 1 258 millions de dollars des dépenses entre 2024-2025 et 2025-2026 est principalement liée au transfert de la Garde côtière canadienne au ministère de la Défense nationale.

L'onglet Finances de la page Infographie pour Pêches et Océans Canada dans l'InfoBase du GC fournit davantage de renseignements financiers sur les exercices précédents.

Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices

Le tableau 16 présente les dépenses prévues de Pêches et Océans Canada au cours des trois prochains exercices relativement à ses responsabilités essentielles et à ses services internes.

Tableau 16 : Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses prévues 2026-2027	Dépenses prévues 2027-2028	Dépenses prévues 2028-2029
Pêches	1 169 011 070	862 285 706	806 867 780
Écosystèmes aquatiques	329 744 920	283 313 118	259 314 191
Total partiel	**1 498 755 990**	**1 145 598 824**	**1 066 181 971**
Services internes	387 004 151	368 855 527	324 538 996
Total	**1 885 760 141**	**1 514 454 351**	**1 390 720 967**

Analyse des dépenses prévues au cours des trois prochains exercices

La diminution (de 371 millions de dollars) des dépenses planifiées de 2026-2027 à 2027-2028 est principalement liée aux éléments suivants :

- Changements de financement du Programme des ports pour petits bateaux[37], alors que le financement du budget de 2024 doit se conclure en 2026-2027.

[37] Le Programme des ports pour petits bateaux a reçu 957,8 millions de dollars de nouveaux fonds sur cinq ans à partir de 2026-2027. Comme l'annonce du financement a été faite en dehors de la période couverte par le présent rapport, les nouveaux fonds seront d'abord reflétés dans le Rapport sur les résultats ministériels 2026-2027.

- Négociations en cours liées aux programmes autochtones et à la conclusion planifiée des ententes associées.

La diminution (de 124 millions de dollars) des dépenses planifiées de 2027-2028 à 2028-2029 est principalement liée aux éléments suivants :

- Réductions liées à l'exercice de l'Examen exhaustif des dépenses.
- Changements de financement liés à la mise en œuvre de la Stratégie du Canada pour l'Indo-Pacifique.

L'onglet Finances de la page Infographie pour Pêches et Océans Canada dans l'InfoBase du GC fournit des renseignements financiers plus détaillés en ce qui concerne les exercices précédents.

Dépenses budgétaires brutes réelles

Le tableau 17 fait le rapprochement des dépenses brutes prévues et des dépenses nettes pour 2025-2026.

Tableau 17 : Sommaire des dépenses budgétaires brutes réelles (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses brutes réelles 2025-2026	Revenus réels affectés aux dépenses 2025-2026	Dépenses nettes réelles (autorisations utilisées) 2025-2026
Pêches	1 425 091 012	-	1 425 091 012
Écosystèmes aquatiques	650 499 473	-	650 499 473
Navigation maritime	162 603 133	17 642 269	144 960 864
Opérations maritimes et intervention	1 217 645 189	-	1 217 645 189
Total partiel	**455 838 807**	**17 642 269**	**3 438 196 539**
Services internes	519 313 888	-	519 313 888
Total	**3 975 152 695**	**17 642 269**	**3 957 510 427**

Les chiffres incluent les états financiers de la Garde côtière canadienne jusqu'à l'entrée en vigueur du décret le 2 septembre 2025, afin de s'aligner sur le Budget principal des dépenses.

Analyse du sommaire des dépenses budgétaires brutes réelles

Pour certains services, la Garde côtière canadienne perçoit des frais de service afin de s'assurer que, s'il y a lieu, la totalité des coûts de prestation du service ne soit pas prise en charge par les contribuables. Les frais pour le déglaçage, la navigation maritime et le dragage assurent la navigation sécuritaire des eaux canadiennes.

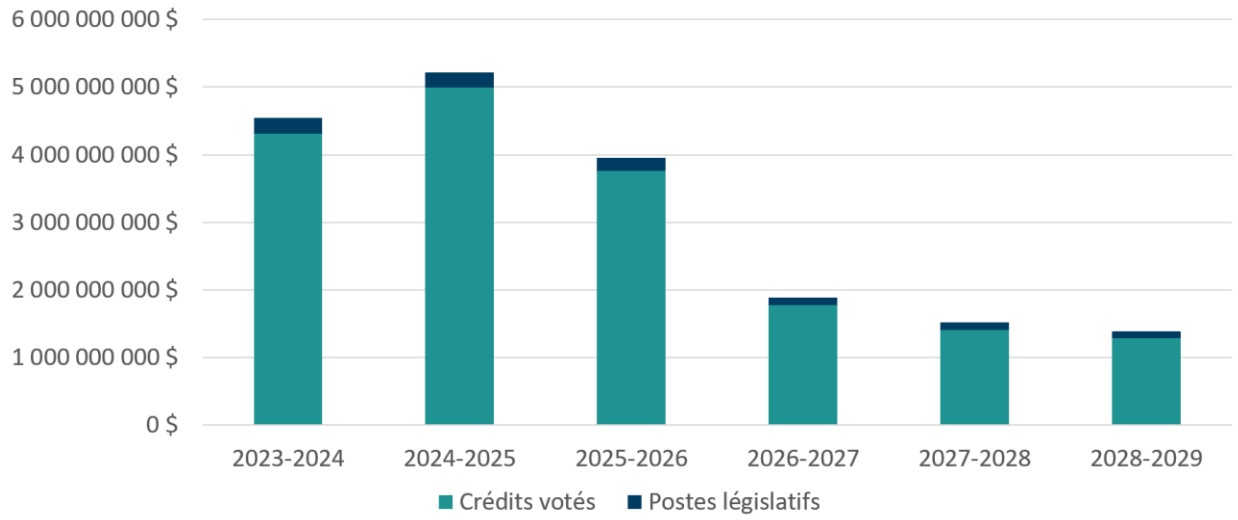
L'onglet Finances de la page Infographie pour Pêches et Océans Canada dans l'InfoBase du GC fournit des renseignements sur la façon dont les dépenses de Pêches et Océans Canada s'inscrivent dans les dépenses et les activités du gouvernement du Canada.

Financement

Cette section donne un aperçu du financement voté et législatif du ministère pour ses responsabilités essentielles et ses services internes.

Le graphique 1 résume le financement approuvé, voté et législatif, du ministère pour la période de 2023-2024 à 2028-2029.

Graphique 1 : Financement approuvé (législatif et voté) pour une période de six exercices



Version textuelle du graphique 1

Exercice	Postes législatifs	Crédits votés	Total
2023-2024	236 618 702 $	4 309 443 705 $	4 546 062 407 $
2024-2025	224 946 353 $	4 990 084 701 $	5 215 031 054 $
2025-2026	192 650 552 $	3 764 859 874 $	3 957 510 427 $
2026-2027	115 019 060 $	1 770 741 081 $	1 885 760 141 $
2027-2028	112 005 112 $	1 402 449 239 $	1 514 454 351 $
2028-2029	103 094 391 $	1 287 626 576 $	1 390 720 967 $

Analyse du financement législatif et voté pour une période de six exercices

La différence entre les dépenses réelles et planifiées s'explique principalement par le transfert de la Garde côtière canadienne au ministère de la Défense nationale, ainsi que par des changements de calendrier dans l'achèvement des projets, ce qui entraîne un transfert de fonds non dépensés aux années futures.

De plus, l'écart tient compte des fonds annuels non encore reçus pour les exercices financiers 2026-2027 à 2028-2029, tels que le Budget supplémentaire des dépenses.

Voir l'analyse détaillée sous les tableaux ci-dessus pour les écarts importants d'une année à l'autre.

Consultez les Comptes publics du Canada pour en savoir plus sur les dépenses votées et législatives de Pêches et Océans Canada.

Faits saillants des états financiers

Cette section présente les états financiers (non audités) de Pêches et Océans Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

Les points saillants présentés dans le présent rapport ministériel des résultats visent à donner un aperçu général de l'état condensé des opérations et de l'état condensé de la situation financière du MPO tels qu'ils sont présentés dans les états financiers non audités du Ministère. Ces états financiers sont préparés conformément aux principes de comptabilité d'exercice et, par conséquent, ils diffèrent des chiffres fournis dans d'autres sections du rapport ministériel des résultats et de l'information publiée dans les Comptes publics du Canada, qui est préparé selon la comptabilité des crédits.

Le tableau 18 résume les charges et les revenus pour 2025-2026 qui affectent le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts.

Tableau 18 : État condensé des résultats (audité ou non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars 2026 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats réels 2025-2026	Résultats prévus 2025-2026	Différence (résultats réels moins résultats prévus)
Total des charges	2 749 191 302	4 035 913 258	(1 286 721 956)
Total des revenus	18 950 987	40 011 000	(21 060 013)
Coût de fonctionnement net avant le financement public et les transferts	2 730 240 315	3 995 902 258	(1 265 661 943)

Analyse des charges et des revenus pour 2025-2026

Les renseignements sur les résultats prévus pour 2025-2026 proviennent de l'état des résultats prospectif et des notes de 2025-2026 de Pêches et Océans Canada.

Les dépenses réelles totales pour 2025-2026 ont été inférieures de 1 286,7 millions de dollars aux résultats prévus, principalement en raison du transfert des opérations de la GCC au MDN, à compter du 2 septembre 2025.

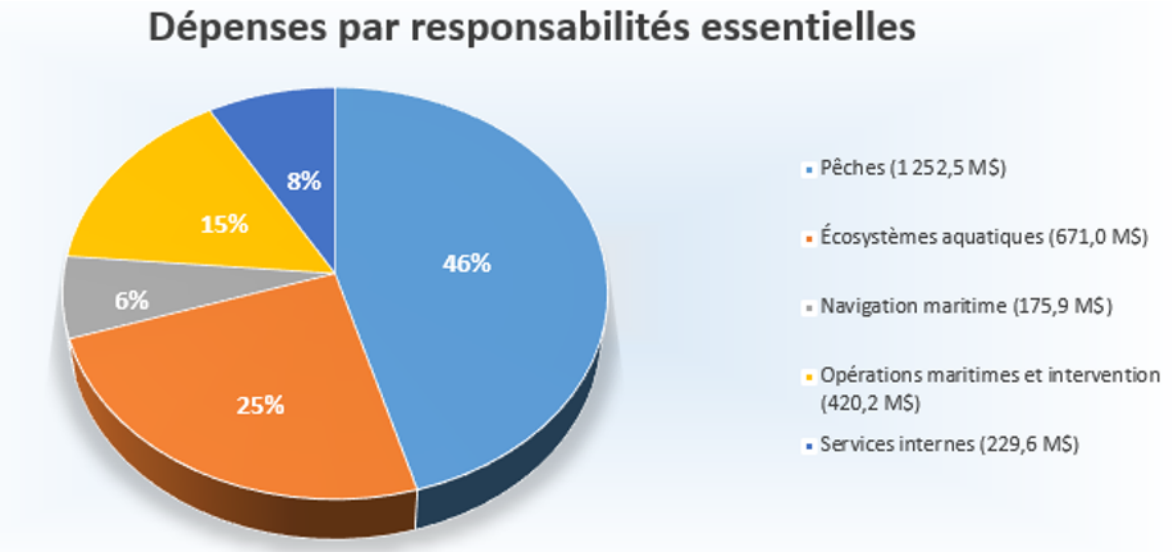
Les revenus réels totaux pour 2025-2026 ont été inférieurs de 21,1 millions de dollars aux résultats prévus. Cette diminution est principalement attribuable au transfert de la GCC au MDN et à la baisse des revenus provenant des amendes et des intérêts sur les comptes débiteurs en souffrance.

Le tableau 19 résume les charges et les revenus réels et montre le coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts.

Tableau 19 : État condensé des résultats (audité ou non audité) pour 2024-2025 et 2025-2026 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats réels 2025-2026	Résultats réels 2024-2025	Différence (2025-2026 moins 2024-2025)
Total des charges	2 749 191 302	3 953 310 718	(1 204 119 416)
Total des revenus	18 950 987	45 909 939	(26 958 952)
Coût de fonctionnement net avant le financement public et les transferts	2 730 240 315	3 907 400 779	(1 177 160 464)

Analyse des différences de charges et de revenus entre 2024-2025 et 2025-2026



Les dépenses totales à l'appui des programmes et des services de Pêches et Océans Canada se sont élevées à 2 749,2 millions de dollars en 2025-2026, soit une diminution de 1 204 millions de dollars ou de 30 % par rapport aux dépenses totales de 3 953,3 millions de dollars de l'année précédente.

La diminution est principalement attribuable à la baisse des dépenses dans les secteurs des Opérations et interventions maritimes (701,9 millions de dollars), des Services internes (452,6 millions de dollars) et de la Navigation maritime (183,2 millions de dollars). Cet écart s'explique en grande partie par le transfert d'employés du MPO au MDN, les règlements liés aux actifs en construction (AEC) associés à des navires qui étaient auparavant comptabilisés par le MPO mais qui sont maintenant déclarés par le MDN, ainsi que les mesures mises en œuvre dans le cadre de l'initiative de recentrage des dépenses gouvernementales.

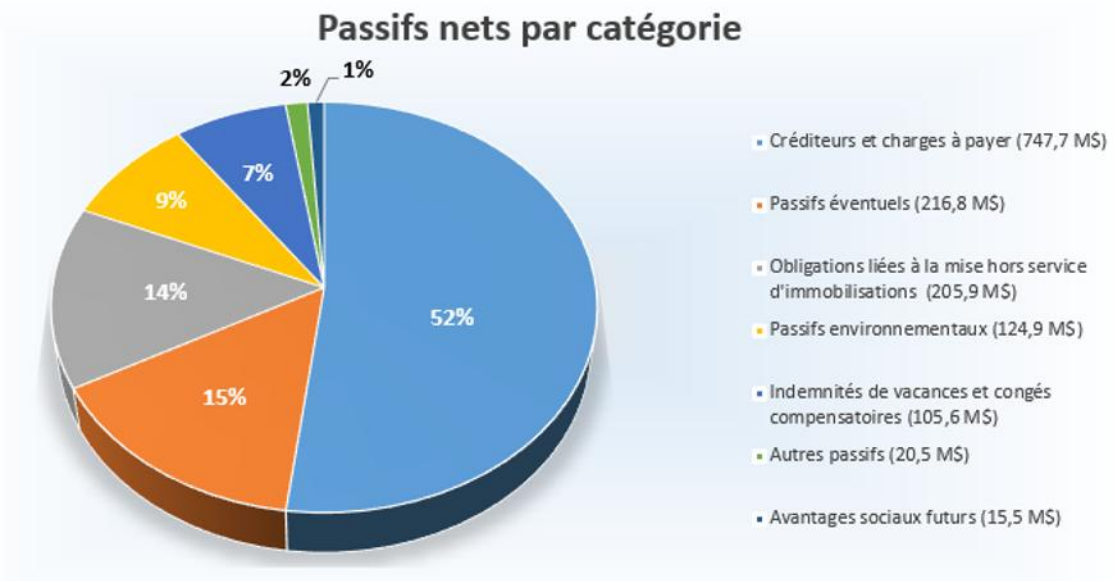
Les revenus réels totaux se sont élevés à 18,9 millions de dollars en 2025-2026, soit une diminution de 27,0 millions de dollars (59 %) par rapport à l'année précédente. Cette diminution est principalement attribuable au transfert des autorisations liées aux revenus disponibles pour réemploi du MPO au MDN, à compter du 2 septembre 2025.

Le tableau 20 fournit un résumé des montants que le ministère doit ou doit dépenser (passif) et de ses ressources disponibles (actif), ce qui aide à déterminer la capacité du ministère à mettre en œuvre des programmes et des services.

Tableau 20 : État condensé de la situation financière (audité ou non audité) au 31 mars 2026 (en dollars)

Renseignements financiers	Exercice en cours (2025-2026)	Exercice précédent (2024-2025)	Différence (2025-2026 moins 2024-2025)
Total des passifs nets	1 436 925 706	2 221 980 748	(785 055 042)
Total des actifs financiers nets	776 012 668	793 618 629	(17 605 961)
Dette nette du ministère	660 913 038	1 428 362 119	(767 449 081)
Total des actifs non financiers	2 848 782 878	10 166 130 104	(7 317 347 226)
Situation financière nette du ministère	2 187 869 840	8 737 767 985	(6 549 898 145)

Analyse du passif et de l'actif du ministère depuis le dernier exercice



Le total des passifs nets s'élevait à 1 436,9 millions de dollars au 31 mars 2026, ce qui représente une diminution de 785,1 millions de dollars (35 %) par rapport au solde de 2 222,0 millions de dollars de l'exercice précédent. Cette diminution est principalement attribuable à une réduction de 293,1 millions de dollars des passifs éventuels, attribuable aux paiements effectués, aux changements dans l'état des litiges et au transfert des dossiers liés à la GCC au MDN. La diminution a également été touchée par le transfert des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (223,5 millions de dollars) et des passifs environnementaux (159,5 millions de dollars) du MPO au MDN.

Le total des actifs financiers nets s'élevait à 776,0 millions de dollars au 31 mars 2026, une diminution de 17,6 millions de dollars, ou 2,0 %, par rapport au solde de 793,6 millions de dollars de l'exercice précédent

Le total des actifs non financiers s'élevait à 2 848,8 millions de dollars au 31 mars 2026, ce qui représente une diminution de 7 317,3 millions de dollars (72 %) par rapport au solde de 10 166,1 millions de dollars de l'exercice précédent. Cette diminution est principalement attribuable au transfert de 7 927,8 millions de dollars en immobilisations corporelles du MPO au MDN dans le cadre de la transition de la GCC. De plus, les stocks (110,9 millions de dollars) et les charges payées d'avance (121,7 millions de dollars) ont été transférés au MDN, ce qui a contribué à la baisse.

Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues du ministère pour la période de 2023-2024 à 2028-2029.

Le tableau 21 présente un résumé des ressources humaines, en équivalents temps plein, qui sont associées aux responsabilités essentielles et aux services internes de Pêches et Océans Canada pour les trois exercices précédents.

Tableau 21 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes au cours des trois exercices précédents

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels en 2023-2024	Équivalents temps plein réels en 2024-2025	Équivalents temps plein réels en 2025-2026
Pêches	3 822	3 882	3 667
Écosystèmes aquatiques	1 994	1 997	1 902
Navigation maritime	1 784	1 713	959
Opérations maritimes et intervention	4 714	4 715	2 366
Total partiel	**12 314**	**12 307**	**8 894**

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels en 2023-2024	Équivalents temps plein réels en 2024-2025	Équivalents temps plein réels en 2025-2026
Services internes	2 543	2 573	2 336
Total	**14 857**	**14 880**	**11 230**

Analyse des ressources humaines des trois derniers exercices

L'augmentation des ETP entre 2023-2024 et 2024-2025 est principalement liée aux changements prévus au financement en cours d'année.

La diminution des ETP entre 2024-2025 et 2025-2026 est principalement attribuable au transfert de la Garde côtière canadienne (GCC) vers le ministère de la Défense nationale (MDN).

Le tableau 22 présente les équivalents temps plein prévus pour les responsabilités essentielles et les services internes de Pêches et Océans Canada au cours des trois prochains exercices. Les ressources humaines pour l'exercice en cours sont prévues en fonction des données de l'exercice à ce jour.

Tableau 22 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes pour les trois prochains exercices

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein prévus en 2026-2027	Équivalents temps plein prévus en 2027-2028	Équivalents temps plein prévus en 2028-2029
Pêches	3 548	3 487	3 293
Écosystèmes aquatiques	1 789	1 697	1 534
Total partiel	**5 337**	**5 184**	**4 827**
Services internes	1 555	1 527	1 365
Total	**6 892**	**6 711**	**6 192**

Analyse des ressources humaines pour les trois prochains exercices

La diminution des ETP entre 2025-2026 et 2026-2027 est principalement attribuable au transfert de la Garde côtière canadienne (GCC) vers le ministère de la Défense nationale (MDN) et à l'Examen exhaustif des dépenses.

La diminution des ETP entre 2026-2027 et 2027-2028 est principalement attribuable aux réductions planifiées de financement et aux réductions liées à l'Examen exhaustif des dépenses.

La diminution des ETP entre 2027-2028 et 2028-2029 est principalement attribuable aux réductions planifiées de financement et aux réductions liées à l'Examen exhaustif des dépenses.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web de Pêches et Océans Canada :

Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

- Détails sur les programmes de paiement de transfert
- Financement pluriannuel initial
- Analyse comparative entre les sexes plus
- Initiatives horizontales
- Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes
- Efficacité de la réglementation et de la délivrance des permis pour les projets de croissance propre

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque exercice des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le Rapport sur les dépenses fiscales fédérales. Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'analyse comparative entre les sexes plus liés aux dépenses fiscales.

Renseignements ministériels

Profil du ministère

Ministre de tutelle : L'honorable Joanne Thompson, C.P., députée

Administrateur général : Paul MacKinnon, Sous-ministre

Portefeuille ministériel : Pêches et Océans Canada

Instruments habilitants :

- *Loi sur les océans*
- *Loi sur les pêches*
- *Loi sur les espèces en péril*
- *Loi sur la protection des pêches côtières*
- *Loi sur les ports de pêche et de plaisance*

- *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* (administrée par Transports Canada)
- *Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux* (administrée par Transports Canada)

Année de constitution ou de création : 1979

Coordonnées du ministère

Adresse postale :

Pêches et Océans Canada
Direction générale des communications
200 rue Kent
13e étage, station 13E228
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

Numéro de téléphone :

613-993-0999

Téléimprimeur (ATS) :

1-800-465-7735

Télécopieur :

613-990-1866

Adresse courriel :

info@dfo-mpo.gc.ca

Site Web :

http://dfo-mpo.gc.ca/

Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Outil analytique qui aide à comprendre les répercussions des politiques, des programmes et des initiatives sur différentes personnes. Le fait d'appliquer l'ACS Plus aux politiques, aux programmes et à d'autres initiatives permet de déterminer les différents besoins des personnes touchées, les façons de faire preuve de davantage d'inclusion et d'adaptation ainsi que les méthodes permettant de cerner et de réduire tout obstacle à l'accès ou au bénéfice de l'initiative. L'ACS Plus va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, le statut économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (target)

Objectif quantitatif ou qualitatif et mesurable qu'un ministère, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des ministères ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, d'investissements et d'avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le Budget principal des dépenses. Les ministères sont responsables de déterminer les dépenses prévues et doivent être en mesure de justifier les données financières présentées dans leur plan ministériel et rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement au moyen d'une loi de crédits. Le crédit énonce également les conditions régissant les dépenses.

entreprise autochtone (Indigenous business)

Les exigences relatives à la vérification des entreprises autochtones aux fins du rapport sur les résultats ministériels sont présentées sur le site Web de Services aux Autochtones Canada (Cible minimale obligatoire de 5 % d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones).

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne dans un budget ministériel. Le calcul d'un équivalent temps plein correspond au nombre d'heures de travail d'un employé ou d'une employée divisé par le nombre d'heures d'une semaine de travail à temps plein d'un employeur. Par exemple, une personne qui travaille 20 heures pendant une semaine de travail normale de 40 heures représente un équivalent temps plein de 0,5.

indicateur de rendement (performance indicator)

Mesure qualitative ou quantitative pour évaluer les progrès réalisés en vue d'atteindre un résultat au niveau d'un ministère ou d'un programme, ou les extrants ou résultats attendus d'un programme, d'une politique ou d'une initiative.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Mesure quantitative ou qualitative pour évaluer les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Programme, projet ou autre initiative amenant deux ministères fédéraux ou plus à recevoir du financement pour travailler en collaboration à un résultat commun habituellement lié à une priorité gouvernementale et que les ministres y participant conviennent de désigner horizontal. Des exigences particulières en matière de rapports doivent être respectées, notamment l'exigence selon laquelle le ministère responsable doit rendre compte des dépenses et des résultats communs.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un ministère entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des activités prévues et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires au cours d'une période de trois exercices. Les plans ministériels sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorité ministérielle (departmental priority)

Activité, plan ou projet sur lequel un ministère met l'accent et dont il rendra compte au cours d'une période de planification particulière. Il s'agit de ce qui importe le plus ou ce qui doit être réalisé en premier en vue d'atteindre les résultats ministériels attendus.

priorités gouvernementales (government priorities)

Aux fins du rapport sur les résultats ministériels 2025-2026, les priorités du gouvernement sont les thèmes généraux qui définissent le programme du gouvernement comme il a été annoncé dans le discours du Trône de 2025.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de service.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport qui présente les réalisations d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'un ministère a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que le ministère souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été dégagées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et des ressources qui contribuent à l'exercice des responsabilités essentielles du ministère et à l'atteinte de ses résultats.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les résultats ministériels énumérés pour une responsabilité essentielle correspondent aux résultats que le ministère cherche à obtenir ou sur lesquels il souhaite exercer une influence.

résultat (result)

Un résultat ou un extrant lié aux activités d'un ministère ou liées à une politique, un programme ou une initiative.

résultat ministériel (departmental result)

Résultat général lié aux responsabilités essentielles d'un ministère.